

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2386

5 septembre 2014

SOMMAIRE

AA Investments Holding S.à r.l114484	BAYVK H1 Lighthouse Fund114490
ABN AMRO Multi-Manager Funds 114484	Bocimar Lux S.A114490
Adenium Sicav114485	Brace Automotive S.A114490
Agence Dumont S.à r.l114485	Bunge Europe S.A114490
Alassia S.A114488	Cadran S.A
Alpha Real Estate S.à r.l114526	Casino Ré S.A114486
Alpina Real Estate Company II SCA114482	CASO Asset Management S.A114486
Altraplan Luxembourg S.A114483	CASO Asset Management S.A114486
Aludev S.A114489	Châteauban S.A114487
AluK Services S.A114482	F.Int. S.A
Alyssa S.A	Luxfoot International S.A114485
Amber Trust II S.C.A114484	Monitchem Holdco 3 S.A
Amiet S.à r.l114527	Pertento (Top) Luxembourg S.à r.l114500
AMP Capital Investors (IDF II JPY N°1) S.à	Photo de Lux S.à r.l
r.l	P.I.H. Property Investment Holdings Lu-
AMP Capital Investors (IDF II JPY N°2) S.à	xembourg S.A
r.l114489	Real Estate Classifieds Philippines S.C.Sp.
Annibal114487	114489
Artemis Partners S.A114488	
Asia Pacific Investment Holdings S.à r.l.	
114482	
Assenagon Asset Management S.A 114483	Sumox S.à.r.l
Auteuil Lux Investments S.A114488	
Aviva Investors Central European Proper-	Whitestone Partners S.à r.l
ties S. à r.l	Wintr S.à r.l
ÄVWL Japan Real Estate S.à r.l	WP FlexPack Holdings114483
ÄVWL Real Asset Trust Holding S.à r.l.	Xunart Gallery S.à r.l114484
	Xunart Gallery S.à r.l



WD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.217.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014091701/9.

(140108637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

Whitestone Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.783.

Le Bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014091703/9.

(140108548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

Alpina Real Estate Company II SCA, Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 155.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 150.694.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 30 juin 2014.

Référence de publication: 2014091762/10.

(140109788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

AluK Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 185.362.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue le 24 juin 2014 à 16h30

Le siège social de la Société est transféré du 8, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg au 42-44 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet à compter du 1 er juillet 2014;

Jean-Christophe VIDAL-REVEL / Emmanuel LEBEAU

Président / Administrateur

Référence de publication: 2014091764/12.

(140109551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

Asia Pacific Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 7.463.726,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 138.470.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 15 mai 2014, que PriceWaterhouseCoopers, Société Coopérative, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été réélu en tant que réviseur des comptes de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 30 juin 2014.

Référence de publication: 2014091773/14.

(140109838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.



Wintr S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 79.176.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014091705/9.

(140108140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

WP FlexPack Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.442.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014091706/9.

(140107633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

Assenagon Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 129.914.

Hiermit bestätigen wir, dass die Eintragung des Herrn Michael Löb als Geschäftsführer per 31. Mai 2014 zu löschen ist.

Assenagon Asset Management S.A.

Référence de publication: 2014091774/10.

(140109017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2014.

Altraplan Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 55.381.

Une liste de signatures autorisées (Délégation de Pouvoirs) de la Société en date du 26 mai 2014, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Altraplan Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2014091794/12.

(140109096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

Aviva Investors Central European Properties S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.293.700,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 105.902.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associée unique de la Société prises en date du 30 juin 2014, que PriceWaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été réélu en tant que réviseur des comptes de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 30 juin 2014.

Référence de publication: 2014091778/14.

(140109427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.



AA Investments Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 164.695.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Référence de publication: 2014091781/9.

(140109031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

Xunart Gallery S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3501 Dudelange, 35, rue Aloyse Kayser.

R.C.S. Luxembourg B 166.603.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014091711/9.

(140108305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

Amber Trust II S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 103.888.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

Référence de publication: 2014091799/11.

(140109355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2014.

ABN AMRO Multi-Manager Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 78.762.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 25 avril 2014

Il résulte dudit procès-verbal que:

- 1) L'Assemblée prend note de la démission de Mr. Alen Zeljkovic à compter du 25 avril 2014.
- 2) L'Assemblée prend note de la proposition du Conseil d'Administration de nommer Mme Pauline Engelberts comme nouveau membre du Conseil d'Administration en remplacement de Mr Alen Zeljkovic.
- 3) L'Assemblée a décidé de réélire en tant qu'administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2015:

Mr Stéphane Corsaletti résidant à 3 avenue Hoche, 75008 Paris, France

Mr Edwin Geerlings résidant à Foppingadreef 22, 1000 EA Amsterdam, Nederland

Mr François-Xavier Gennetais résidant à 3 avenue Hoche, 75008 Paris, France

4) L'Assemblée a décidé d'élire en tant qu'administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2015:

Mme Pauline Engelberts résidant à Gustav Mahlerlaan 10, 1082 PP Amsterdam, Nederland

- 5) L'Assemblée a décidé d'élire au poste de réviseur d'entreprises pour l'exercice social 2014 et jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir en 2015:
 - PricewaterhouseCoopers, 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Luxembourg, le 27 juin 2014.

Pour ABN Amro Multi-Manager Funds

Référence de publication: 2014091784/25.

(140109415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.



Xunart Gallery S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3501 Dudelange, 35, rue Aloyse Kayser.

R.C.S. Luxembourg B 166.603.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014091712/9.

(140108312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

Luxfoot International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 183, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 110.948.

Il a été décidé d'accepter la démission de M THYS Jean en sa qualité d'administrateur.

Luxembourg, le 30 juin 2014.

Philippe BUGHIN.

Référence de publication: 2014091733/9.

(140108644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

Adenium Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 142.624.

Le Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2013 et la distribution des dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juin 20114 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014091787/10.

(140109343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2014.

Agence Dumont S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5692 Elvange, 1, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 74.708.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014091789/10.

(140109488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2014.

Cadran S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue A. Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 56.484.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 04 novembre 2013

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Olivier BURBASSI, demeurant 21, Chemin de la Télévision - F-57935 Luttange - France, en tant que commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur François BURBASSI.

La durée de son mandat porte sur 6 exercices, le premier étant celui clos le 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2014.

POUR L'ASSEMBLEE GENERALE

CADRAN SA

Signature

Référence de publication: 2014096916/16.

(140115682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.



CASO Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 148.258.

Veuillez prendre note des changements d'adresses suivants:

- Mr. Thomas Nummer, membre du Conseil d'Administration, Administrateur, 6b, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
- Mr. Bertram Welsch, membre du Conseil d'Administration, Administrateur, 6b, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
 - Mr. Mario Koster, Dirigeant, 6b, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Pour le compte de CASO Asset Management S.A. Signatures

Référence de publication: 2014096925/15.

(140116018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

CASO Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 148.258.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue le 14 mai 2014 à 10.00 heures au siège social 6B, Route de Trèves, L - 2633 Senningerberg:

- L'Assemblée a décidé de prolonger le mandat de Mme. Veronica Buffoni, 8, Florastrasse, CH 8700 Küsnacht, de Mr. William Albert Blackwell Jr, 107-111, Fleet Street, GB EC4A 2AB London et de Mr. Joseph Hardiman, 521, Brigthon Avenue, USA NJ 07762 Spring Lake au poste d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra le deuxième mercredi du mois de mai en 2020.
- KPMG ont été réélus en qualité de "Réviseur d'Entreprises agréé" pour l'année comptable commençant le 1 ^{er} janvier 2014.

Pour le compte de CASO Asset Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014096924/17.

(140116018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Casino Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 120.856.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 15 mai 2014 à 10 heures au siège social de la société

L'an 2014, le jeudi 15 mai à 10 heures, les Administrateurs de la Société CASINO RE Société Anonyme ayant son siège social à L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B sous le numéro 120856, se sont réunis audit siège sur convocation de leur Président à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Nomination d'un administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire

Le Conseil propose de coopter Monsieur Frédéric de SERPOS, né le 02/03/1970 à Casablanca (Maroc), Directeur des Assurances Groupe, domicilié 20 rue Thiers - F-92100 Boulogne Billancourt (France), en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Jacques PATAUD, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2018 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

2. Nomination de Monsieur de SERPOS es qualité de Président du Conseil d'Administration;

Le conseil décide à l'unanimité de désigner Monsieur de SERPOS es qualité de Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur.

Signature.

Référence de publication: 2014096923/22.

(140115516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.



ÄVWL Japan Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 1, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 171.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014091742/9.

(140109627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2014.

ÄVWL Real Asset Trust Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 1, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 143.233.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014091743/9.

(140109623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2014.

Châteauban S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 110.835.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juin 2014

Madame Anne-Marie Grieder est renommée administrateur.

Monsieur Freddy Bracke, Economiste, 9, rue de Saint Hubert L-1744 Luxembourg; Madame Patricia Verbeke, Employée privée, 1, Domaine Kirchepad L-3357 Leudelange et CORONAS 20 Limited, 130, Shaftesbury Avenue, 2 nd Floor London W1D 5EU, avec comme représentant permanent Michael Gray avec comme adresse 130, Shaftesbury Avenue, 2 nd Floor London W1D 5EU, sont nommés administrateurs.

Madame Marie-Reine Bernard est renommée commissaire aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Anne-Marie Grieder / Freddy Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014096937/18.

(140115168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Annibal, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 35.593.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue exceptionnellement le 26 juin 2014

Le mandat:

- d'administrateur de:
- * Monsieur Salim BOUREKBA, employé privé demeurant professionnellement au 412F route d'Esch L-2086 Luxembourg;
- * Monsieur Thierry SIMONIN, employé privé demeurant professionnellement au 412F route d'Esch L-2086 Luxembourg;
 - * Monsieur Edgard VERMEERCH demeurant au 1 Rue Goethe L-1637 Luxembourg;
- de commissaire de FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, L-1882 Luxembourg;

est reconduit pour une durée de 6 ans, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2020.

Référence de publication: 2014091826/18.

(140109140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2014.



Alassia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 180.479.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2014.

Référence de publication: 2014091791/10.

(140108971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2014.

AMP Capital Investors (IDF II JPY N°1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 2.000.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 176.554.

EXTRAIT

En date du 30 juin 2014, l'associé unique a pris la résolution suivante:

- La démission de M. Richard Lane, en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 25 juin 2014;

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014091812/12.

(140109128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2014.

Artemis Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 176.330.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 20 juin 2014

Résolutions

- 1. Monsieur Pierre Goffinet, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy L-1940 Luxembourg a été nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019 en remplacement de Monsieur Herbert Grossmann décédé le 17 juin 2014.
 - 2. Veuillez prendre note du changement d'adresse suivant:

Miguel Reynders demeurant professionnellement au 370, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014091832/15.

(140109309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2014.

Auteuil Lux Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 144.831.

EXTRAIT

Il résulte de la décision du conseil d'administration tenu en date du 28 mai 2014 que le siège de la société est transféré du 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg à compter du 1 ^{er} juin 2014.

Les administrateurs mentionnés ci-dessous résident professionnellement au 50, rue Charles Martel 1 ^{er} étage L-2134 Luxembourg:

- Claude ZIMMER
- Rob SONNENSCHEIN

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014091839/17.

(140109046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2014.



Aludev S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 91.591.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014091795/10.

(140109679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2014.

AMP Capital Investors (IDF II JPY N°2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 2.000.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 176.559.

EXTRAIT

En date du 30 juin 2014, l'associé unique a pris la résolution suivante:

- La démission de M. Richard Lane, en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 25 juin 2014;

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014091813/12.

(140109205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

Real Estate Classifieds Sri Lanka S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.-P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 185.639.

Diese Dokument dient dazu die bisher eingeschriebenen Informationen beim Luxemburger Gesellschafts- und Handelsregister zu aktualiseren.

- Die Denomination der Teilhaberin und Komplementärin der Gesellschaft, Classifieds (GP) S.à r.l., lautet mit Wirkung zum 21. Mai 2014 wie folgt:

Asia Internet (GP) S.à r.l..

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Juli 2014.

Real Estate Classifieds Sri Lanka S.C.Sp.

Unterschrift

Référence de publication: 2014094162/16.

(140111325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

Real Estate Classifieds Philippines S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 183.808.

Diese Dokument dient dazu die bisher eingeschriebenen Informationen beim Luxemburger Gesellschafts- und Handelsregister zu aktualiseren.

- Die Denomination der Teilhaberin und Komplementärin der Gesellschaft, Classifieds (GP) S.à r.l., lautet mit Wirkung zum 21. Mai 2014 wie folgt:

Asia Internet (GP) S.à r.l..

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Juli 2014.

Real Estate Classifieds Philippines S.C.Sp.

Unterschrift

Référence de publication: 2014094161/16.

(140111349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.



Bocimar Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 51.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014094568/11.

(140113037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

BAYVK H1 Lighthouse Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 173.380.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 3 juillet 2014.

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2014094555/12.

(140112382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

Bunge Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 82.832.

En date du 1 ^{er} juillet 2014, le Conseil d'Administration a décidé de changer le siège social de la Société du 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BUNGE EUROPE S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2014094579/13.

(140112650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

Brace Automotive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 54.061.

Extrait des résolutions du conseil d'administration du 2 juillet 2014

Le conseil d'administration a pris les résolutions suivantes:

Résolution 1:

Monsieur MARTENS Johan Jozef Therese, demeurant à NL-6231 EB MEERSSEN, Proost de Beaufortstraat 38 est nommé administrateur-délégué pour une période indéterminée.

Résolution 2:

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué jusqu'à un montant représentant la contre-valeur de cent mille (EUR 100.000,00) euros.

Münsbach, le 2 juillet 2014.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2014094573/18.

(140112378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.



Monitchem Holdco 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 187.118.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of June,

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholder of Monitchem Holdco 3 S.A., a Luxembourg société anonyme, incorporated by a notarial deed drawn up on 9 May 2014, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 187.118 (the "Company") whose articles of association (the "Articles") have not been published yet in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") and the Articles have not been amended since the Company's incorporation.

The extraordinary general meeting of the Company (the "Meeting") elected as chairman Mr Gianpiero SADDI, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Miss Marilyn KRECKE, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mr Gianpiero SADDI, prenamed.

The Meeting having thus been constituted, the chairman requested the notary to act that:

- I. The name of the sole shareholder represented at the meeting by proxy (the "Sole Shareholder") and the number of shares held by it are shown on an attendance list. This attendance list has been signed ne varietur together with the proxy form on behalf of the Sole Shareholder represented at the meeting by the proxyholder, by the notary as well as the chairman, the scrutineer and the secretary.
- II. The attendance list shows that the Sole Shareholder holding all of the shares representing the whole share capital of the Company is represented at the meeting by proxy. The Sole Shareholder has declared that it has been duly convened to the meeting in accordance with the requirements of the Luxembourg laws. The Meeting was therefore properly constituted to validly consider all items of the agenda.
 - III. The agenda of the Meeting was the following:

Agenda

- (1) Decision to change the nominal value of the shares of the Company from one Eurocent (EUR 0.01) each to one Euro (EUR 1.-) each.
- (2) Decision to increase the issued share capital of the Company by an amount of nine hundred sixty-nine thousand Euro (EUR 969,000.-) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to one million Euro (EUR 1,000,000.-) by creating and issuing nine hundred sixty-nine thousand (969,000) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), each having such rights and obligations as set forth in the articles of association of the Company (the "Articles") (the "New Shares") and to be issued and fully paid up with a share premium amounting to two hundred and twenty-six million twenty thousand six hundred Euro (EUR 226,020,600.-) (the "Share Premium") by way of contribution in cash of an amount of two hundred and nineteen million six hundred and thirty thousand four hundred and eighty-six Euro (EUR 219,630,486.-) and a contribution in kind consisting of claims of the Sole Shareholder of an amount of seven million three hundred and fifty-nine thousand one hundred and fourteen Euro (EUR 7,359,114.-).

Subscription and payment for the New Shares by the Sole Shareholder.

- (3) Decision to amend article 5.1 of the Articles so as to reflect the above resolutions.
- (4) Miscellaneous.
- IV. Then the Sole Shareholder, after deliberation, passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to change the nominal value of the shares of the Company from one Eurocent (EUR 0.01) each to one Euro (EUR 1.-) each and to subsequently convert the existing three million one hundred thousand (3,100,000) existing shares into thirty-one thousand (31,000) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of nine hundred sixty-nine thousand Euro (EUR 969,000.-)

in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to one million Euro (EUR 1,000,000.-)

by creating and issuing nine hundred sixty-nine thousand (969,000) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), each having such rights and obligations as set forth in the articles of association of the Company (the "Articles") (the "New Shares")



and to be issued and fully paid up with a share premium amounting to two hundred and twenty-six million twenty thousand six hundred Euro (EUR 226,020,600.-) (the "Share Premium")

by way of contribution in cash of an amount of two hundred and nineteen million six hundred and thirty thousand four hundred and eighty-six Euro (EUR 219,630,486.-)

and a contribution in kind consisting of claims of the Sole Shareholder of an amount of seven million three hundred and fifty-nine thousand one hundred and fourteen Euro (EUR 7,359,114.-).

Subscription and Payment

The Sole Shareholder declared to subscribe for all the New Shares with the Share Premium and to fully pay them up by a contribution in cash of an amount of two hundred and nineteen million six hundred and thirty thousand four hundred and eighty-six Euro (EUR 219,630,486.-) and a contribution in kind consisting of claims of the Sole Shareholder of an amount of seven million three hundred and fifty-nine thousand one hundred and fourteen Euro (EUR 7,359,114.-); proof that the two hundred and nineteen million six hundred and thirty thousand four hundred and eighty-six Euro (EUR 219,630,486.-) in respect of this cash contribution, being at the disposal of the Company, has been given to the Notary, who expressly acknowledged receipt of the proof of payment.

In accordance with articles 32-1 and 26-1 (1) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the existence and the valuation of the contributions in kind to the Company result from a valuation report issued on 24 June 2014 by Price Waterhouse Coopers Luxembourg, réviseur d'entreprises agrée, which concludes as follows:

Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the nominal value, increased by the share premium, of the shares to be issued in counterpart.

Said report, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5.1 of the Articles to reflect the above change of the nominal value of the shares and the share capital increase, so that henceforth it shall read as follows:

" **5.1.** The subscribed share capital of the Company is one million Euro (EUR 1,000,000.-) divided into one million (1,000,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"), all of which are fully paid up. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 6500.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevail to the fullest extent permitted by applicable law.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil quatorze, le vingt-quatre juin,

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire de Monitchem Holdco 3 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, constituée suivant un acte notarié en date du 9 mai 2014 ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 187.118 (la "Société"), dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), et dont les Statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") élit comme président Mr Gianpiero SADDI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme en qualité de secrétaire de séance Melle Marilyn KRECKE, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.



L'Assemblée élit comme scrutateur Mr Gianpiero SADDI, précité.

Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le Président déclare et requiert du notaire instrumentant de prendre acte que:

- I. Le nom de l'actionnaire unique représenté à l'assemblée par un mandataire (l'"Actionnaire Unique") et le nombre d'actions qu'il détient est mentionné sur la liste de présence à la fin de ce procès-verbal. Cette liste de présence a été signée ne varietur avec la procuration par l'Actionnaire Unique représenté à l'assemblée par le mandataire, le notaire ainsi que le président, le scrutateur et le secrétaire.
- II. La liste de présence montre que l'Actionnaire Unique détenant toutes les actions représentant la totalité du capital social de la Société est représenté par un mandataire. L'Actionnaire Unique a déclaré qu'il a été dûment convoqué à l'assemblée en conformité avec les conditions requises par les lois luxembourgeoises. L'Assemblée est donc valablement constituée pour valablement délibérer sur l'ordre du jour.
 - III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Décision de changer la valeur nominale des actions de la Société d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune à un euro (EUR 1,-) chacune.
- 2. Décision d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 969.000,-), afin de le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) à un million euros (EUR 1.000.000.-), par la création et l'émission de neuf cent soixante-neuf mille (969.000) nouvelles actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), chacune ayant les droits et obligations tels que définis dans les Statuts (les "Nouvelles Actions") et devant être émises et entièrement libérées avec une prime d'émission d'un montant de deux cent vingt-six million vingt mille six cent euros (EUR 226.020.600,-) par voie d'apport en numéraire d'un montant de deux cent dixneuf millions six cent trente mille quatre cent quatre-vingt-six euros (EUR 219.630.486,-) et en nature consistant en des créances de l'Actionnaire Unique d'un montant de sept million trois cent cinquante-neuf mille cent quatorze euros (EUR 7.359.114,-).

Souscription et paiement des Nouvelles Actions par l'Actionnaire Unique.

- 3. Décision de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les résolutions précédentes.
- 4. Divers
- IV. Après délibération, l'Actionnaire Unique adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de changer la valeur nominale des actions de la Société d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune à un euro (EUR 1,-) chacune et de convertir les 3 million cent mille (3.100.000) actions existantes en trente-et-un mille (31.000) actions avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 969.000,-),

afin de le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) à un million euros (EUR 1.000.000.-), par la création et l'émission de neuf cent soixante-neuf mille (969.000) nouvelles actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), chacune ayant les droits et obligations tels que définis dans les Statuts (les "Nouvelles Actions")

et devant être émises et entièrement libérées avec une prime d'émission d'un montant de deux cent vingt-six million vingt mille six cent euros (EUR 226.020.600,-) par voie d'apport en numéraire d'un montant de deux cent dix-neuf millions six cent trente mille quatre cent quatre-vingt-six euros (EUR 219.630.486,-)

et en nature consistant en des créances de l'Actionnaire Unique d'un montant de sept million trois cent cinquanteneuf mille cent quatorze euros (EUR 7.359.114,-).

Souscription et paiement

L'Actionnaire Unique a déclaré souscrire à toutes les Nouvelles Actions avec la Prime d'Emission et d'entièrement les libérer par un apport en numéraire de deux cent dix-neuf millions six cent trente mille quatre cent quatre-vingt-six euros (EUR 219.630.486,-)

et par voie d'apport en nature consistant en des créances de l'Actionnaire Unique d'un montant de sept million trois cent cinquante-neuf mille cent quatorze euros (EUR 7.359.114,-);

la preuve que deux cent dix-neuf millions six cent trente mille quatre cent quatre-vingt-six euros (EUR 219.630.486,-) en rapport avec l'apport en numéraire qui est à la libre disposition de la Société, a été présentée au notaire soussigné qui reconnaît expressément avoir reçu la preuve du paiement.

Conformément aux articles 32-1 et 26-1 (1) de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, l'existence et l'évaluation de 'apport en nature de la Société résulte d'un rapport d'évaluation émis le 24 juin 2014 par Price Waterhouse Coopers Luxembourg, réviseur d'entreprises agrée, qui a la conclusion suivante:



Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the nominal value, increased by the share premium, of the shares to be issued in counterpart.

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts pour refléter le changement de la valeur nominale des actions et l'augmentation de capital, de sorte que le nouvel article 5.1 se lira comme suit:

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à un million euros (EUR 1.000.000,-), représenté par un million (1.000.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Actions"), qui ont toutes été intégralement libérées. Dans les présents Statuts, "Actionnaires" signifie les détenteurs au moment pertinent des Actions et "Actionnaire" doit être interprété conformément."

Coûts

Les frais, dépenses et rémunérations ou charges de quelque forme que cela soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement EUR 6500.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant soulevé d'autres points pour discussion par l'assemblée, l'assemblée est close.

Le notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande des personnes comparantes, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi dans toute la mesure permise par la loi applicable.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour mentionné en haut de ce document.

Et après lecture faite aux parties comparantes, qui sont connues par le notaire par leurs noms de famille, prénom usuel, état et demeure, les parties comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 juillet 2014. LAC/2014/30940. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Référence de publication: 2014098445/197.

(140116868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

P.I.H. Property Investment Holdings Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: CHF 37.761,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 154.085.

In the year two thousand and fourteen, on the second of July.

Before us, Maître Francis Kesseler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg undersigned,

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of P.I.H. Property Investment Holdings Luxembourg S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies under number B 154.085 (the "Company").

The Company was incorporated under the name of Manageco S.A. on 25 June 2010 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on 29 July 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1554. The Articles were amended pursuant to a deed of the same notary on June 20, 2011, published on August 24, 2011 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1945 and pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, on November 28, 2011, published on December 23, 2011 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 3162.

The Meeting is chaired by Mr. Cédric Paulus, private employee, with professional address in Luxembourg.

 $The \ Chairman \ appoints \ as \ secretary \ Mr. \ Maxime \ Grosjean, private \ employee, with \ professional \ address \ in \ Luxembourg.$

The Meeting elects as scrutineer Mr. Maxime Grosjean, private employee, with professional address in Luxembourg.



The shareholders of the Company are represented at the Meeting and the number of shares they hold is indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the Meeting, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall also remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record that:

- I. it appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that thirty-one thousand and one hundred (31,100) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.
 - II. the agenda of the Meeting is worded as follows:

Agenda

- 1. Waiving of notice rights;
- 2. Cancellation of the nominal value of the thirty-one thousand and one hundred (31,100) shares representing the share capital;
- 3. Conversion of the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) into Swiss Franc (CHF) at the EUR/CHF exchange rate applicable on the day of the extraordinary general meeting; and
 - 4. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company in accordance with the above.

After the foregoing was approved by the shareholders of the Company, the following resolutions were taken:

First resolution

It was resolved that the shareholders waive their right to prior notice of the current meeting. The shareholders acknowledge having been sufficiently informed of the agenda for the Meeting and confirm that they consider the Meeting validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items on the agenda. It was further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the shareholders within sufficient period of time in order to allow them to carefully examine each document.

Second resolution

The Meeting resolves to cancel the nominal value of the thirty-one thousand and one hundred (31,100) shares representing the share capital.

Third resolution

The Meeting resolves to convert the Company's share capital currently denominated in Euro (EUR) into Swiss Franc (CHF), using the EUR/CHF exchange rate applicable on the day of the Meeting, which is EUR 1 = CHF 1,2142.

The share capital in the amount of thirty-one thousand and one hundred Euros (31,100.00) is hence converted into the amount of thirty-seven thousand seven hundred and sixty-one Swiss Franc (CHF 37.761).

Fourth resolution

Pursuant to the above conversion, article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" Art. 5. Share capital.

- 5.1 The subscribed share capital is set at thirty-seven thousand seven hundred and sixty-one Swiss Franc (CHF 37.761) represented by thirty-one thousand one hundred (31,100) shares without nominal value, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles."

There being no further business before the Meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by Surname, Christian name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le deux juillet.



Par-devant le soussigné Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de P.I.H. Property Investment Holdings S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.085 (la «Société»).

La Société a été constituée sous la dénomination de Manageco S.A. le 25 juin 2010 suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, publié le 29 juillet 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1554. Les Statuts ont été modifiés suivant acte du même notaire du 20 juin 2011, publié le 24 août 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1945 et suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, du 28 novembre 2011, publié le 23 décembre 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3162

L'Assemblée est présidée par M. Cédric Paulus, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président nomme en tant que secrétaire M. Maxime Grosjean, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur M. Maxime Grosjean, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires de la Société sont représentés à l'Assemblée et le numéro des actions qu'ils détiennent est indiqué sur la liste de présence qui restera annexée aux présentes minutes après avoir été signées par le représentant des actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires représentés lors de l'Assemblée, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront également annexées au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. il appert de la liste de présence établie et vérifiée par les membres du Bureau, que trente-et-un mille cent (31.100) actions avec une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune sont dûment représentées à cette Assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points présents à l'ordre du jour ci-dessous:

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation

Est tenue

- 2. Annulation de la valeur nominale des trente-et-un mille cent (31.100) actions représentant le capital social
- 3. Conversion de la devise du capital social de la Société de l'Euro (EUR) au Franc Suisse (CHF) au taux de change EUR/CHF en vigueur au jour de l'assemblée générale extraordinaire; et
 - 4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les décisions prises ci-dessus.

Après délibération, l'Assemblée décide de prendre les résolutions ci-dessous:

Première résolution

Il a été décidé que les actionnaires renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée. Les actionnaires reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour de l'Assemblée et considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter tous les points inscrits à l'ordre du jour. Il est en outre constaté que toute la documentation pertinente a été mise à disposition des actionnaires dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'annuler la valeur nominale des trente-et-un mille cent (31.100) actions représentant le capital social.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de convertir le capital social de la Société, actuellement libellé en Euros (EUR), en Franc Suisse (CHF), en utilisant le taux de change EUR/CHF en vigueur au jour de l'assemblée générale extraordinaire, qui est le suivant: EUR 1 = CHF 1.2142.

Le capital social d'un montant de trente-et-un mille cent Euros (31.100,00) est ainsi converti en un montant de trente-sept mille sept cent soixante-et-un Francs Suisses (CHF 37.761).

Quatrième résolution

Suite à la conversion décidée ci-dessus, l'article 5 des statuts de la Société est modifié de sorte qu'il se lira désormais comme suit:



" Art. 5. Capital social.

- 5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente-sept mille sept cent soixante-et-un francs suisses (CHF 37.761) représenté par trente et un mille cent (31.100) actions sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale de(s) de l'actionnaire(s) adoptée comme en matière de modification des Statuts."

Rien d'autre ne figurant à l'ordre du jour, et plus personne ne souhaitant prendre la parole, l'Assemblée a été clôturée. Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête des personnes comparantes ci-dessus le présent acte est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française.

A la requête des mêmes personnes comparantes, et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont connus du notaire par ses Prénoms, Nom, statut civil et résidence, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Paulus, Grosjean, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9200. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014098561/146.

(140116990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Photo de Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 24, Op der Haart. R.C.S. Luxembourg B 188.380.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend vierzehn.

Den siebenundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

- 1.- Herr Sascha KNAUF, Fotograf, wohnhaft in D-54675 Mettendorf, Hangenbach 10.
- 2.- Herr Gilbert FRIES, Geschaftsmann, wohnhaft in L-9840 Siebenaler, Maison 16.
- 3.- Frau Yvonne FRIES geborene HERRMANN, Fotografin, wohnhaft in L-9840 Siebenaler, Maison 16.

Welche Komparenten den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

- Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschrankter Haftung, welche durch gegenwartige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.
 - Art. 2. Die Gesellschaft tragt die Bezeichnung "Photo de Lux S.à. r.l. ".
 - Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wemperhardt.

Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist:

- das Betreiben eines Foto-Studios sowie der Verkauf von Kameras, Fotoapparaten und dem dazugehorenden Zubehor;
- der Handel mit Fotos im In- und Ausland
- die Organisation und Durchfuhrung von Fotoshootings im Inund Ausland;
- die Erstellung von Werbefotos für Unternehmen;
- die Vermietung von komplett eingerichteten Fotostudios und der Zurverfugungstellung von professioneller Assistenz;
- die Gestaltung, Herstellung, Reproduktion und Verkauf von Fotobuchern, Fotos, Postern, Karten, Aufklebern und Schildern;
 - die Organisation und Durchfuhrung von Ausbildungs- und Fortbildungskursen im Bereich der Fotographie;



- der Verkauf von Buchern, Zeitschriften, Kunstdrucken, Rahmen, Geschenk-, Dekorations- und Souvenirartikeln;
- der Verleih und Verkauf von Druckern, Kopiergeraten, 3DDruckern und ahnlichen Geraten;
- die Vermittlung und das Management von Mannequins im Inund Ausland;

Die Gesellschaft ist des weiteren ermachtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tatigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden konnen und der Entwicklung der Gesellschaft forderlich sind.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegrundet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital betragt ZWOLF TAUSEND FUNF HUNDERT EURO (. 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT FUNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche wie folgt ubernommen werden:

1 Herr Sascha KNAUF, Fotograf, wohnhaft in D-54675 Mettendorf, Hangenbach 10,	
einundfunfzig Anteile	51
2 Herr Gilbert FRIES, Geschaftsmann, wohnhaft in L-9840 Siebenaler, Maison 16,	
neununddreissig Anteile	39
3 Frau Yvonne FRIES geborene HERRMANN, Fotografin, wohnhaft in L-9840 Siebenaler, Maison 16,	
zehn Anteile	10
Total: ein hundert Anteile	100

Art. 7. Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei ubertragbar.

Zur Abtretung von Geschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf es der Genehmigung der Generalversammlung, in welcher wenigstens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten sein mussen.

Die Ubertragung der Gesellschaftsanteile an Nichtgesellschafter infolge Sterbefalls bedarf der Zustimmung von Gesellschaftern, welche drei Viertel (3/4) der den Uberlebenden zustehenden Rechte vertreten.

Die laut Absatz 3 vorgesehene Zustimmung ist nicht erfordert, wenn die Anteile, sei es an Reservaterben, sei es an den uberlebenden Ehegatten oder, soweit dies durch die Statuten vorgesehen ist, an die andern gesetzlichen Erben ubertragen werden.

Die Erben sowie die durch Verfugung von Todeswegen eingesetzten Vermachtnisnehmer, welche obige Zustimmung nicht erhalten, sowie auch keinen Abnehmer gefunden haben, welcher die vorgeschriebenen Bedingungen erfullt, konnen die vorzeitige Auflosung der Gesellschaft veranlassen und zwar drei Monate nach einer Inverzugsetzung, die den Geschaftsfuhrern durch den Gerichtsvollzieher zugestellt und den Gesellschaftern durch Einschreibebrief durch die Post zur Kenntnis gebracht wird.

Innerhalb der besagten Frist von drei Monaten konnen die Gesellschaftsanteile des Verstorbenen jedoch erworben werden, entweder durch die Gesellschafter, unter Vorbehalt der Bestimmungen des letzten Satzes von Artikel 199, oder durch einen von ihnen genehmigten Dritten, oder auch durch die Gesellschaft selbst, wenn sie die Bedingungen erfullt, welche von einer Gesellschaft zum Erwerb ihrer durch sie verausgabten Wertpapiere verlangt werden.

Der Ruckkaufpreis der Gesellschaftsanteile wird auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten Jahre, und wenn die Gesellschaft noch keine drei Geschaftsjahre aufzuweisen hat, auf Grund der Bilanz des letzten oder derjenigen der zwei letzten Jahre berechnet.

Wenn kein Gewinn verteilt worden ist, oder wenn keine Einigung uber die Anwendung der im vorhergehenden Absatz angegebenen Ruckkaufgrundlagen zustande kommt, wird der Preis im Uneinigkeitsfalle gerichtlich festgesetzt.

Die den Gesellschaftsanteilen des Erblassers zustehenden Rechte konnen nicht ausgeubt werden, bis deren Ubertragung der Gesellschaft gegenuber rechtswirksam ist.

Die Abtretungen von Gesellschaftsanteilen mussen durch notariellen oder Privatvertrag beurkundet werden.

Die Ubertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenuber erst rechtswirksam, nachdem sie, gemas Art. 1690 des burgerlichen Gesetzbuches, der Gesellschaft zugestellt oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Solange die Zahl der Gesellschafter funfundzwanzig (25) nicht ubersteigt, steht es dem Geschaftsfuhrer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhalt jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlusse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gultig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Halfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.



Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist und jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmassig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschaftsfuhrer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein mussen.

Die Ernennung der Geschaftsfuhrer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschaftsfuhrer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschaftsfuhrer durch ihre Funktion(en) keine personlichen Verpflichtungen bezuglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemasse Ausfuhrung ihres Mandates verantwortlich.

- Art. 10. Das Geschaftsjahr beginnt am 1. Januar und endigt am 31. Dezember eines jeden Jahres.
- Art. 11. Uber die Geschafte der Gesellschaft wird nach handelsublichem Brauch Buch gefuhrt.

Am Ende eines jeden Geschaftsjahres werden durch die Geschaftsfuhrung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinnund Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfugung gestellt.

Art. 12. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergefuhrt.

Titel IV. Auflosung und Liquidation

Art. 13. Im Falle der Auflosung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein mussen, durchgefuhrt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezuge fest.

Art. 14. Fur samtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 uber die Gesellschaften mit beschrankter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 uber die Handelsgesellschaften und deren Abanderungen.

Einzahlung des gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWOLF TAUSEND FUNF HUNDERT EURO (. 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfugung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrucklich nachgewiesen wurde.

Ubergangsbestimmung

Das erste Geschaftsjahr beginnt jedoch am Tage der Grundung der Gesellschaft und endigt am 31. Dezember 2014.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Grundung entstehen, werden abgeschatzt auf den Betrag von ungefahr ein tausend Euro (. 1.000.-).

Erklärung

Die Komparenten erklaren seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der notigen Ermachtigungen ihre Aktivitaten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Alsdann sind die Gesellschafter welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlusse gefasst:

- a) Zum technischen Geschaftsfuhrer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:
- Herr Sascha KNAUF, Fotograf, geboren in Bitburg (Deutschland), am 18. August 1989, wohnhaft in D-54675 Mettendorf, Hangenbach 10.
 - b) Zum administrativen Geschaftsfuhrer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:
- Herr Gilbert FRIES, Geschaftsmann, geboren in Grevenmacher, am 16. November 1960, wohnhaft in L-9840 Siebenaler, Maison 16.
 - c) Die Gesellschaft wird wie folgt vertreten und verpflichtet:
 - durch die alleinige Unterschrift des technischen Geschaftsfuhrers;
- durch die alleinige Unterschrift des administrativen Geschaftsfuhrers bis zu dem Betrag von ein tausend Euro (€ 1.000.-); daruber hinaus bedarf es der zusatzlichen Unterschrift des technischen Geschaftsfuhrers.



d) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9999 Wemperhardt, Op der Haart, 24.

WORUBER URKUNDE Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwahnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebrauchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwartige Urkunde unterschrieben.

Signe: S. KNAUF, G. FRIES, Y.FRIES, Henri BECK.

Enregistre a Echternach, le 01 juillet 2014. Relation: ECH/2014/1233. Recu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FUR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehr erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 8. Juli 2014.

Référence de publication: 2014098573/150.

(140117320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Pertento (Top) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 188.069.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of the month of June.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "Pertento (Top) Luxembourg S.àr.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg incorporated on 19 June 2014 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Luxembourg, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B188069.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary passed on 26 th June 2014 not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was presided by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Me Julien De Mayer, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all two hundred twenty seven million six hundred thirty seven thousand six hundred twenty (227,637,620) shares in issue in the Company were represented at the general meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

- 2. The agenda of the meeting is as follows:
- Amendment and restatement of the articles of association of the Company in their entirety, substantially in the form attached to the proxies to the meeting;
- Re-composition of the Board of Directors (conseil de gérance) in line with the restated articles of association by classifying certain directors (gérants) and appointing an additional director (gérant) as follows, for an undetermined term subject to the provisions of the articles, expressly noting that no Management Holders exist in the Company on the date hereof:
 - * Danielle (dite Danièle) Arendt Michels, Class I Director;
 - * Thomas Railhac, Class I Manager;
 - * Gautier Laurent, Class I Manager; and
 - * Jorge Quemada, Class I Manager.

After deliberation the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to amend and restate the articles of association of the Company in their entirety as set forth below:



AMENDED AND RESTATED ARTICLES OF INCORPORATION

(worded in English followed by a French translation, in case of divergences between the English version and the French translation, the English version shall prevail)

Art. 1. Form, Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Pertento (Top) Luxembourg S.àr.l." (the "Company") exists between the current Shareholders and all persons who will become Shareholders thereafter. The Company will be governed by these Articles of Incorporation and the relevant legislation.

Art. 2. Object.

- 2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.
 - 2.2 The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.
- 2.3 In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.
- 2.4 Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.
 - Art. 3. Duration. The Company is established for an undetermined period.

Art. 4. Registered Office.

- 4.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- 4.2 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Directors. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.
- 4.3 In the event that the Board of Directors, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 5. Share capital.

- 5.1 The issued share capital of the Company is set at twenty two million seven hundred sixty three thousand seven hundred and sixty two Euro (EUR22,763,762) divided into a total of
 - (i) two million two hundred and four thousand seven hundred and twenty (2,204,720) Ordinary Shares, namely
 - (a) four hundred and forty thousand nine hundred forty four (440,944) Class O-I Shares,
 - (b) four hundred and forty thousand nine hundred forty four (440,944) Class O-II Shares,
 - (c) four hundred and forty thousand nine hundred forty four (440,944) Class O-III Shares,
 - (d) four hundred and forty thousand nine hundred forty four (440,944) Class O-IV Shares, and
 - (e) four hundred and forty thousand nine hundred forty four (440,944) Class O-V Shares, and
- (ii) two hundred twenty five million four hundred thirty two thousand and nine hundred (225,432,900) Preferred Shares, namely
 - (a) forty five million eighty six thousand five hundred and eighty (45,086,580) Class P-I Shares,
 - (b) forty five million eighty six thousand five hundred and eighty (45,086,580) Class P-II Shares,
 - (c) forty five million eighty six thousand five hundred and eighty (45,086,580) Class P-III Shares,
 - (d) forty five million eighty six thousand five hundred and eighty (45,086,580) Class P-IV Shares, and
 - (e) forty five million eighty six thousand five hundred and eighty (45,086,580) Class P-V Shares,
- each Share with a nominal value of ten euro cent (EUR0.10) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.
- 5.2 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.



- 5.3 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class (es).
- 5.3.1 In the case of repurchases and cancellations of an Ordinary Class of Shares such cancellations and repurchases shall be made with respect to the entire Ordinary Class of Shares to which the relevant Ordinary Class Period relates (provided that the General Meeting may always decide that more than one Ordinary Class are repurchased and cancelled during the same Ordinary Class Period in which case the rights of the Ordinary Class(es) which are repurchased and cancelled outside of their relevant Ordinary Class Period, shall be determined pursuant to Article 18.
- 5.3.1.1 The period for the Class O-I Shares is the period starting on 26 June 2014 and ending on the earlier of (i) the Ordinary Class R/C Date of Class O-I and (ii) on 31 December 2015 (the "Class O-I Period").
- 5.3.1.2 The period for the Class O-II Shares is the period starting on the day after the end of the Class O-I Period and ending on the earlier of (i) the Ordinary Class R/C Date of Class O-II and (ii) 31 December 2016 (the "Class O-II Period").
- 5.3.1.3 The period for the Class O-III Shares is the period starting on the day after the end of the Class O-II Period and ending on the earlier of (i) the Ordinary Class R/C Date of Class O-III and (ii) 31 December 2017 (the "Class O-III Period")
- 5.3.1.4 The period for the Class O-IV Shares is the period starting on the day after the end of the Class O-III Period and ending on the earlier of (i) the Ordinary Class R/C Date of Class O-IV and (ii) 31 December 2018 (the "Class O-IV Period").
- 5.3.1.5 The period for the Class O-V Shares is the period starting on the day after the end of the Class O-IV Period and ending on the earlier of (i) the Ordinary Class R/C Date of Class O-V and (ii) 31 December 2019 (the "Class O-V Period").
- 5.3.2 In the case of repurchases and cancellations of a Preferred Class of Shares such cancellations and repurchases shall be made with respect to the entire Preferred Class of Shares to which the relevant Preferred Class Period relates.
- 5.3.2.1 The period for the Class P-I Shares is the period starting on 26 June 2014 and ending on the earlier of (i) the Preferred Class R/C Date of Class P-I and (ii) on 31 December 2015 (the "Class P-I Period").
- 5.3.2.2 The period for the Class P-II Shares is the period starting on the day after the end of the Class P-I Period and ending on the earlier of (i) the Preferred Class R/C Date of Class P-II and (ii) 31 December 2016 (the "Class P-II Period").
- 5.3.2.3 The period for the Class P-III Shares is the period starting on the day after the end of the Class P-II Period and ending on the earlier of (i) the Preferred Class R/C Date of Class P-III and (ii) 31 December 2017 (the "Class P-III Period").
- 5.3.2.4 The period for the Class P-IV Shares is the period starting on the day after the end of the Class P-III Period and ending on the earlier of (i) the Preferred Class R/C Date of Class P-IV and (ii) 31 December 2018 (the "Class P-IV Period").
- 5.3.2.5 The period for the Class P-V Shares is the period starting on the day after the end of the Class P-IV Period and ending on the earlier of (i) the Preferred Class R/C Date of Class P-V and (ii) 31 December 2019 (the "Class P-V Period").
- 5.4 Where a Class of Shares has not been repurchased and cancelled within its relevant Class Period and is still in existence at the end thereof, a new period (the "New Class Period") for such Class of Shares shall commence on the date after the end of the last Class Period and end at the earlier of (i) the Class R/C Date of such Class and (ii) 31 December of the same year. The first New Class Period shall start on the day after the last day of the Class O-V Period, respectively the Class P-V Period and the Classes of Shares not repurchased and not cancelled in their respective Class Period shall come in the order from Class O-I or P-I to Class O-V or P-V (to the extent not previously repurchased and cancelled).
- 5.5 For the avoidance of doubt, in the event that a repurchase and cancellation of a Class of Shares takes place prior to the last day of its Class Period, the Class Period of the next following Class of Shares shall start on the day after the repurchase and cancellation of such Class of Shares and end as provided for herein.
 - 5.6 Repurchase and Cancellation Ordinary Classes
- 5.6.1 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of an Ordinary Class of Shares (in the order provided for in article 5.3), such Ordinary Class of Shares gives right to the holders thereof (subject as set forth below) pro rata to their holding in such Ordinary Class to the Total Ordinary Cancellation Amount and the holders of Ordinary Shares of the repurchased and cancelled Ordinary Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Ordinary Share for each Share of the relevant Ordinary Class held by them and cancelled.
- 5.6.2 The Total Ordinary Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Directors on the basis of the relevant Interim Accounts taking into account available funds and assets, and approved by the General Meeting. The Total Ordinary Cancellation Amount of the Class(es) of Ordinary Shares shall be the Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class(es) unless otherwise proposed by the Board of Directors taking into account available funds and assets and resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Ordinary Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.
 - 5.7 Repurchase and Cancellation Preferred Classes



- 5.7.1 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Preferred Class of Shares (in the order provided for in article 5.3), such Preferred Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Preferred Class to the Total Preferred Cancellation Amount as determined by the Board of Directors, provided however that the Total Preferred Cancellation Amount may never be higher than such Available Amount, and the holders of Preferred Shares of the repurchased and cancelled Preferred Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Preferred Share for each Share of the relevant Preferred Class held by them and cancelled.
- 5.8 In the event one or more Preferred Classes are repurchased and cancelled at the same time than one or more Ordinary Classes, the Preferred Classes repurchased and cancelled shall rank ahead of the Ordinary Classes repurchased and cancelled and the Total Preferred Cancellation Amount shall be deducted (without double-counting) from the Available Amount taken into account for the determination of the Total Ordinary Cancellation Amount (of the Ordinary Shares so repurchased and cancelled).
 - 5.9 Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares - General.

- 6.1 Any transfer of Shares shall always be subject to, and will be effective and recognised by the Company only, and any inscription of a transfer of Shares will only be made, if realised in compliance with the provisions set out in these Articles. Any transfer of Shares shall in addition as otherwise set out in the Articles be subject to the provisions of any applicable Arrangement (if any) and to the transferee in each case, in the event an applicable Arrangement (if any) exists at that time, becoming a party to such Arrangement unless otherwise provided therein.
- 6.2 Any transfer of Shares of a Class may only be made if simultaneously therewith a pro rata number of Shares in each other Class of Shares held by the relevant transferor is Transferred by such Shareholder to the same transferee, unless otherwise agreed in writing by an Investor Majority.
- 6.3 Any transfer of Shares shall be subject to the approval of Shareholders representing at least 75 % (three-quarters) of the Share capital of the Company, in a General Meeting (to the extent required by law) or otherwise, and the provisions of the Articles.
- 6.4 If a Management Holder is on the brink of bankruptcy proceedings or actually bankrupt, then he shall immediately transfer all his Shares and Securities, at Fair Market Value, to such person as the Investor Majority (in consultation with the CEO) nominates.

Art. 7. Tag along.

- 7.1 Save for any proposed Excluded Transfer, if the Investors desire to sell, transfer or dispose of any of its Shares, Securities or interest in Shares to any person (the "Tag Transferee"), then the Investors, upon having reached a commercial agreement with the Tag Transferee, shall immediately give notice in writing (a "Tag Notice") to the Management Holders of the proposed transfer and the price and terms on which it is proposed to be made.
- 7.2 In the event that a Tag Notice is required to be issued in accordance with article 7.1, the Investors shall procure that the Tag Transferee shall offer to buy the proportionate number (being proportionate to such Investors proportion of Shares, Securities or interest in Shares) of the Shares held by the Management Holders (the "Tag Offer Shares") on the same terms as the Tag Transferee is proposing to acquire from the Investors (a "Tag Offer"). Details of the Tag Offer shall be included in the Tag Notice. In the case of an Exit whereby the Investors will not transfer 100% of the Investors' Shares, Securities or interest in Shares, the Management Holders will be able to tender all the Shares, Securities or interest in Shares they hold at that time so they all will be included as part of the Tag Offer Shares
- 7.3 The Management Holders shall have thirty (30) calendar days from the date of the Tag Notice (the "Tag Offer Period..) in which to accept the Tag Offer in relation to all (and not fewer than all) of the Tag Offer Shares by giving a notice of acceptance to the Tag Transferee (a "Tag Acceptance") prior to the expiration of the Tag Offer Period.
- 7.4 If a Management Holder elects to sell the Tag Offer Shares by issuing a Tag Acceptance, the Investors shall procure that the Tag Transferee shall purchase and pay to the relevant Management Holder for all the Tag Offer Shares on the same terms and at the same time as the Tag Transferee is to acquire Shares from the Investors.
 - 7.5 Upon the earlier of:
 - 7.5.1 rejection during the Tag Offer Period of the Tag Offer by the Management Holders;
- 7.5.2 the expiration of the Tag Offer Period without the Management Holders electing to sell any Tag Offer Shares; and
- 7.5.3 the failure to obtain any required consent or regulatory approval for the purchase of the Tag Offer Shares in respect of which the Investors has accepted the Tag Offer by the Tag Transferee within sixty (60) calendar days of the date of the Tag Acceptance,

the Investor shall, subject to all required consents and regulatory approvals having first been obtained (if applicable), have a further sixty (60) calendar day period from the relevant date stipulated in Article 7.5 during which to effect a transfer of all of the Tag Offer Shares to the Tag Transferee (subject to Article 7.4) on terms no less favourable to the Investors than set forth in the Tag Notice.



Art. 8. Drag along.

- 8.1 Not foregoing Article 7, where the Investors desire to transfer Shares and other Securities to any person (a "Drag Transferee"), if the effect of any such transfer would result in an Exit, the Investors may give notice in writing (a "Drag Notice") to the Management Holders of the proposed transfer and the price and terms on which it is proposed to be made.
- 8.2 Pursuant to a Drag Notice, the Investors may require the Management Holders to transfer all (and not fewer than all) of the Shares and other Securities held by the Management Holders (the "Drag Offer Shares") to the Drag Transferee on the terms of the Drag Notice, which, for the avoidance of doubt, shall be on the same terms as those which the Investors is proposing to transfer its Shares, Securities or interests in Shares to the Drag Transferee, at the same time as the Investors transfers its Shares, Securities or interests in Shares to the Drag Transferee and, in such circumstances, the Management Holders shall sell all of their Shares and Securities to the Drag Transferee at the specific price agreed for each of the Shares and Securities.
- 8.3 If the Investors issues a Drag Notice, the Investors shall procure that the Drag Transferee shall purchase and pay to the Management Holders for all the Drag Offer Shares on the same terms and at the same time as the Drag Transferee is to acquire Shares or Securities from the Investors.
- 8.4 By way of security for the performance of their respective obligations under Articles 8.1 to 8.3 (inclusive), each of the Shareholders irrevocably appoints the Company as its attorney to execute, deliver and/or issue any necessary document, agreement, certificate and instrument required to be executed by it under Articles 8.1 to 8.3 (inclusive) including any transfer of Shares or Securities or other documents which may be necessary to transfer title to the Shares or Securities required by Article 8.3.
- 8.5 Further to a Drag Notice, the Management Holders shall fully cooperate and execute any relevant documents to realise the transfer of the Drag Offer Shares free from any security interests and with all rights then attaching thereto to the Drag Transferee. Upon default by the a Management Holder to fully cooperate and realise the transfer of his/her Drag Offer Shares pursuant to and in accordance with the provisions hereof, the transfer of such Drag Offer Shares shall be realised by and take effect (and for the avoidance of doubt, ownership shall pass) through notice by the Investors having issued the Drag Notice to the Company confirming that all conditions for the drag along right under this Article are complied with. Upon receipt of such notice by the Company, the transfer shall take effect and be realised and the Company shall transfer the relevant Drag Offer Shares, and make due inscription thereof, in its register of Shareholders and books.

Art. 9. Leaver Provisions.

- 9.1 References to a Leaver in this Article 9 shall apply also to all persons to whom Shares have been transferred by a Leaver (or issued at the direction of a Leaver) pursuant to the applicable Arrangement (if any) such that all such persons shall be deemed to be a Leaver for the purposes of this Article 9 and accordingly shall be required to transfer their Shares together with the relevant Leaver in accordance with this Article and any applicable Arrangement (if any), provided that any notice to be served on or by (as applicable) a Leaver shall only be served on or by (as applicable) the relevant Leaver (unless the Remuneration Committee determines otherwise).
- 9.2 A Good Leaver shall be entitled to serve a written notice (a "Compulsory Put Notice...) on the Investors at any time for a period of up to six months following a Cessation Date (the date of the Compulsory Transfer Notice being the "Compulsory Put Notice Date"). The Compulsory Put Notice served pursuant to this Article will require the Investors to acquire all Shares held by the relevant Leaver within 30 Business Days of the Compulsory Put Notice Date, at such prices as are agreed or determined in accordance with Article 9.4, which shall be satisfied:
- 9.2.1 in the case of a Leaver who is a Good Leaver due to any circumstances detailed in paragraphs (a), (b) or (c) of the definition of "Good Leaver", in cash; or
- 9.2.2 in the case of a Leaver who is a Good Leaver due to any circumstances detailed in paragraphs (d), (e) or (f) of the definition of "Good Leaver":
- 9.2.2.1 at the election of the Company, in the case of Ordinary Shares, in cash or by the issue of loan notes by the Company carrying a zero per cent. coupon repayable on an Exit, or earlier at the election of the Company; and
- 9.2.2.2 at the election of the Company, in the case of Preferred Shares, in cash or by the issue of loan notes by the Company carrying a 10 per cent. coupon (subject to a maximum of the Fair Market Value of the Preferred Shares at the date of repayment of such loan notes) repayable on an Exit, or earlier at the election of the Company.
- 9.3 An Investor Majority shall be entitled to instruct the Remuneration Committee to serve a written notice (a "Compulsory Transfer Notice") on a Good Leaver, an Intermediate Leaver or a Bad Leaver who holds any Shares at any time for a period of up to six months following a Cessation Date (the date of the Compulsory Transfer Notice being the "Compulsory Transfer Notice Date"). The Compulsory Transfer Notice served pursuant to this Article will require the Intermediate Leaver or Bad Leaver (as applicable) to transfer all Shares held by him within 30 Business Days of the Compulsory Transfer Notice Date to:
 - 9.3.1 another existing or prospective employee or director of the Group; or
- 9.3.2 an employee benefit trust established by any Group Company to hold Securities on behalf of existing or prospective employees or directors of the Group,



in each case as determined by the Remuneration Committee, and at such prices as are agreed or determined in accordance with Article 9.5 and specified in the Compulsory Transfer Notice, which shall be satisfied: (i) at the election of the Company, in the case of Ordinary Shares, in cash or by the issue of loan notes by the Company carrying a zero per cent. coupon repayable on an Exit, or earlier at the election of the Company; and (ii) at the election of the Company, in the case of Preferred Shares,in cash or by the issue of loan notes by the Company carrying a 10 per cent. coupon (subject to a maximum of the Fair Market Value of the Preferred Shares at the date of repayment of such loan notes) repayable on an Exit, or earlier at the election of the Company.

- 9.4 If a Good Leaver serves a Compulsory Put Notice in accordance with Article 9.2 then the price at which their Shares shall be transferred shall be the Fair Market Value of the Shares (as applicable) at the Cessation Date and paid in cash.
 - 9.5 If a Leaver is served a Compulsory Transfer Notice in accordance with Article 9.3:
 - 9.5.1 if the Leaver is an Intermediate Leaver, then the price at which their Shares shall be transferred shall be:
- (i) Fair Market Value at the Cessation Date in respect of that portion of the Leaver's Shares as indicated in applicable Arrangement (if any) (such portion being the "Vested Portion"); and
- (ii) the lower of Cost and Fair Market Value at the Cessation Date in respect of that portion of the Leaver's Shares as indicated in the applicable Arrangement (if any) (such portion being the "Unvested Portion"),

and provided that:

- (A) the "Vesting Start Date"for the purposes of the applicable provision of the applicable Arrangement (if any) means, in respect of any Shares, the date on which such Shares (as applicable) were transferred or issued to the Leaver (or his permitted transferee, as applicable); and
- (B) on an Exit, any Share which have not vested in accordance with the applicable Arrangement (if any) shall be deemed to be vested Shares;
- 9.5.2 if the Leaver is a Bad Leaver, then the price at which their Shares shall be transferred shall be the lower of Cost and Fair Market Value at the Cessation Date.
- 9.6 For the avoidance of doubt, if a Management Holder is a Leaver, Articles 7.1 and 7.5 will not be applicable to such Management Holder in respect of any Shares the Management Holder ceases to hold because of the leaver provisions set out in this Article but such provisions apply to any remaining Shares held by the Management Holder.
- 9.7 A Leaver Management Holders shall fully cooperate and execute any relevant documents to realise the transfer of his relevant Shares pursuant to this Article. Upon default by the a Management Holder to fully cooperate and realise the transfer of his/her relevant Shares pursuant to and in accordance with the provisions hereof, the transfer of such Shares shall be realised by and take effect (and for the avoidance of doubt, ownership shall pass) through notice by an Investor Majority to the Company confirming that all conditions for the transfer under this Article are complied with. Upon receipt of such notice by the Company, the transfer shall take effect and be realised and the Company shall transfer the relevant Shares, and make due inscription thereof, in its register of Shareholders and books.

Art. 10. General Meeting of the Shareholders.

- 10.1 Each Shareholder may take part in collective decisions. Each Shareholder has a number of votes equal to the number of shares owned by such Shareholder owns and may validly act at any meeting of Shareholders through a special proxy.
- 10.2 Decisions by Shareholders are passed in such form as prescribed by Company Law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Shareholders of the Company. No class meetings or resolutions are required.
- 10.3 Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail or courier service to all Shareholders to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least five (5) days prior to the date of the meeting. If the entire Share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be validly held without prior notice. In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the Shareholders at their addresses inscribed in the register of Shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority (by way of execution) as provided for herein (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.
- 10.4 Resolutions by the General Meeting of Shareholders (or written resolutions) shall be passed in accordance with the majorities set forth in law, except that decisions of the General Meeting shall be validly adopted only if approved by Shareholders representing at least more than half of the corporate capital.
- 10.5 In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual General Meeting shall be held on the first Tuesday of the month of June of each year at 11:00 CET. If such day is not a business day, the General Meeting shall be held on the immediately following normal business day.



Art. 11. The Board of Directors of the Company.

- 11.1 The Company is managed by a Board of Directors (conseil de gérance) appointed as a collegiate body by the General Meeting of Shareholders. The members of the Board of Directors (each a "Director" or "Board Member") may be but do not need to be Shareholders. The Board of Directors shall be composed of the number of members determined by the General Meeting of Shareholders (save, but only with the consent of an Investor Majority, for the period between one or more resignations and new appointments thereupon).
- 11.2 The Directors are appointed and removed from office by a simple majority decision of the General Meeting of Shareholders, which determines their powers, the term of their mandate and their class. If no term is indicated the Directors are appointed for an undetermined period. The Directors may be reelected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.
- 11.3 The Board shall be comprised of Directors appointed from candidates nominated by the Investors, a non-executive Chairman as and when nominated by the Investors and a Director appointed from candidates nominated by the Management Holders.
- 11.4 The Investor Majority shall have the right from time to time to request the appointment of any number of persons to be Directors of the Company and to remove from office (having first, in the case of removal of any director other than a Class I Director, consulted with the Managers' Representative) any Director so appointed and to appoint another in his place at any time. The Board will only be validly composed if the requests of the Investors have been complied with.
- 11.5 Directors appointed from candidates nominated by an Investor Majority shall, other than the CEO or as requested by an Investor Majority, be "Class I Directors".
- 11.6 The Investor Majority and the Management Holders (directly or acting through the Managers' Representative), respectively, may waive (in part or in full), for such period of time as each of them respectively may determine, the right of the Investor Majority and the Management Holders respectively to propose candidates for Board elections as provided for herein.

In the event the Management Holders do not provide candidates as provided for in Article 11.3. within five (5) days after having been requested to do so by the Company, the Management Holders shall be deemed to have waived the right to nominate such candidate (and the Board shall be validly composed without a Director appointed from candidates nominated by the Management Holders).

If (and when) the Management Holders decide to terminate such waiver (or deemed waiver) and notify the Company thereof in writing (and providing a list of candidates), the Company shall upon receipt of such notice convene a General Meeting of Shareholders to be held within fourteen (14) days for the election of such Director as appropriate.

Art. 12. Board Proceedings.

- 12.1 The Board of Directors may elect a chairman and one or more vice chairman.
- 12.2 Any Directors may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person and such meetings are deemed to be held at the registered office of the Company. Directors may be represented at meetings of the Board by another Director without limitation as to the number of proxies which a Director may accept and vote.
- 12.3 Meetings of the Board of Directors shall be called by (or with the approval of) a Director. Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to the Directors seven (7) days at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the notice period may be shortened down to 24 hours and the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of the Directors not being able to participate in the meeting in writing, by e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Directors.
- 12.4 The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least three Directors are present or represented including at least a majority of Class I Directors.
- 12.5 Decisions of the Board of Directors are validly taken by the simple majority of the Directors present or represent provided that such majority includes a majority of Class I Directors.
- 12.6 The Board may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.
- 12.7 The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by two Directors including at least one Class I Director or as may be resolved by the Board at the relevant meeting or a subsequent meeting. Copies or extracts of such minutes or any resolution which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by two Directors including at least one Class I Director, or as may be resolved at the relevant meeting (or in the relevant resolution) or a subsequent meeting or resolution.



Art. 13. Board Committees. The Board of Directors may establish one or more committees, including an audit committee and a remuneration committee, and for which it shall, if one or more of such committees are set up, appoint the members (who may be but do not need to be Directors), determine the purpose, powers and authorities (in line with any applicable Arrangement, if any) as well as the procedures and such other rules as may be applicable thereto.

Art. 14. Board Powers, Binding Signatures.

14.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts (including acquisition, disposal, management and administration) falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the Articles of Incorporation to the General Meeting shall be within the competence of the Board of Directors. Vis-à-vis third parties the Board has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the Articles of Incorporation to the General Meeting or as may be provided herein.

14.2 The Company will be bound by the joint signature of two Directors including at least one Class I Director or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Directors or by two Directors including at least one Class I Director (including by way of representation).

Art. 15. Liability Directors, Indemnification.

- 15.1 The Directors are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.
- 15.2 Subject to the exceptions and limitations listed in Article 15.3, every person who is, or has been, a Director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Director or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.
 - 15.3 No indemnification shall be provided to any Director or officer:
- 15.3.1 Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- 15.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- 15.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Directors.
- 15.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Director or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including Directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.
- 15.5 Unless otherwise decided by an Investor Majority, expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or Director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.
- **Art. 16. Accounting Year.** The accounting year begins on 1 st January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year.

Art. 17. Financial Statements.

- 17.1 Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the Board of Directors.
- 17.2 The financial statements are at the disposal of the Shareholders at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Company Law.

Art. 18. Distributions.

18.1 Out of the annual net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when (and for as long as) such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company. The balance may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions hereof. The Shareholders may further decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Board of Directors, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed net profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves (including any share premium) but (without double-counting) decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established



by law. Any distributions made pursuant to the above may only be made in accordance with the provisions set forth hereafter.

- 18.2 The available share premium account may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The General Meeting of Shareholders may also decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.
- 18.3 Any Distributed Amount made by the Company shall be allocated by the General Meeting of Shareholders in accordance with the rights of the different Classes of Shares, as set forth herebelow,
- 18.3.1 first to the holders of Preferred Shares in satisfaction of any accumulated (and unpaid) Preferred Distribution Right pro rata to their Preferred Shares.
 - 18.3.2 thereafter to the holders of Ordinary Shares in the Company as follows:
- 18.3.2.1 the holder(s) of the Class O-I Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.10% of the nominal value of the Class O-I Shares;
- 18.3.2.2 the holder(s) of the Class O-II Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.15% of the nominal value of the Class O-II Shares;
- 18.3.2.3 the holder(s) of the Class O-III Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.20% of the nominal value of the Class O-III Shares;
- 18.3.2.4 the holder(s) of the Class O-IV Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.25% of the nominal value of the Class O-IV Shares;
- 18.3.2.5 the holder(s) of the Class O-V Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.30% of the nominal value of the Class O-V Shares;
- 18.3.2.6 the balance of the amount distributed shall be allocated to the Ordinary Class of Shares within whose Ordinary Class Period the distribution is declared (and pro rata to the holder of Shares of such Ordinary Class pursuant to their holding in such Ordinary Class).
- 18.4 The dividends declared may be paid in any currency selected by the Board of Directors and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors. The Board of Directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a Share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of Shareholders.
- **Art. 19. Preferred Distribution Rights of Preferred Shares.** For each Preferred Period where a Preferred Share is in issue in the Company, such Preferred Share shall entitle the holder thereof at the time of a distribution declared in the Company to an annual cumulative preferential distribution right equal to Preferred Rate (applied at the time of the declaration pro tempore) of the Preferred Share Adjusted Value of such Preferred Share of the Company for the relevant Period (the "Preferred Distribution Rights"). The Preferred Distribution Rights not declared and not paid shall accumulate (but shall for the avoidance of doubt not be due until due declaration has been made). The Preferred Distribution Right arises from day to day (subject to the above) and be calculated on the basis of a year of 365 days.

Art. 20. Dissolution.

20.1 In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be Shareholders and who are appointed by the General Meeting of Shareholders who will specify their powers and remunerations.

- 20.2 On a liquidation of the Company, any Surplus shall be allocated to the Shareholders as follows:
- 20.2.1 first to the holders of Preferred Shares in satisfaction of any accumulated (and unpaid) Preferred Distribution Right pro rata to their Preferred Shares;
- 20.2.2 then to the holders of Preferred Shares, the Preferred Share Subscription Price of all Preferred Shares outstanding pro rata to their Preferred Shares;
 - 20.2.3 thereafter to the holders of Ordinary Shares in accordance with the provisions of Article 18 (mutatis mutandis).

Art. 21. Definitions.

Arrangement Means any shareholder or like agreement or arrangement to which Shareholders are a party (provided that the Investor Majority is a party thereto), if any.

Articles or Articles of Means the present articles of association of the Company from time to time.

Association

Available Amount

Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums (to be) placed into un-distributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the



Articles and (iii) the in case of the repurchase and cancellation of an Ordinary Class, the entitlements of the other Ordinary Classes pursuant to the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

AA = (NP + P + CR) - (L + LR + DE)

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) of Shares (to be) cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into un-distributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles

DE = any distribution entitlement to which the Ordinary Shares (other than the repurchased and cancelled Ordinary Class of Shares) are entitled to pursuant to the Articles (if any).

Bad Leaver

Means any Management Holder leaving the Group (as an employee and/or director):

- (a) who is not a Good Leaver or Intermediate Leaver; or
- (b) as a result of his voluntary resignation on a date falling before the second anniversary of 30th June 2014 (or in respect of a New Joiner, before the second anniversary of their date of commencement of employment); or
- (c) in circumstances in which he is in material breach of certain provisions of the applicable Arrangement (if any) as set forth therein; or
- (d) in circumstances which could give rise to disciplinary dismissal declared as such by final Court decision (despido disciplinario declarado procedente de forma firme).

Business Day

Board or Board of Directors Means the board of managers (conseil de gérance) of the Company.

Means a day (excluding Saturdays and Sundays) on which banks are generally open in the cities of Madrid and Luxembourg for the transaction of normal banking business.

Cancellation Value Per

Means the division of the relevant Total Ordinary Cancellation Amount by the number of Ordinary Shares in issue in the Ordinary Class(es) of Shares to be repurchased and cancelled.

Cancellation Value Per

Preferred Share

Ordinary Share

Cause

Means the Total Preferred Cancellation Amount divided by the number of Preferred Shares of the repurchased and cancelled Class of Preferred Shares.

Means the conviction of a Management Holder of a criminal offence involving fraud or dishonesty whether or not referable to his employment.

Means the chief executive officer of the Group from time to time.

Means, in relation to a person, the date upon which the earliest of the following events occurs:

(i) where the employer terminates or purports to terminate a contract of employment by notifying a dismissal letter or by giving notice to the employee of the termination of the employment, whether or not the same constitutes a wrongful or unfair dismissal, be the date of that dismissal letter or notice (whether or not a payment is made by the employer as statutory severance payment and/or in lieu of all or part of the notice period required to be given by the employer in respect of such termination) or such later date as the Board acting with prior Class I Director consent agrees with the Leaver:

(ii) where the employee terminates or purports to terminate a contract of employment by giving notice to the employer of the termination of the employment (whether or not he is lawfully able to do so), be the date of that notice or such later date as the Board acting with prior I Director consent agrees with the Leaver;

- (iii) where the contract is terminated by mutual consent of employer and employee (or of the company and the provider of the services), be the date agreed by the parties of the contract;;
- (iv) where a contract of employment is terminated under article 50 of the Workers' Statute or under article 10.3 of the Spanish Royal Decree1382/1985 of 1 August, the date when the executive files the initial claim against the company before the conciliation body;
- (v) where a contract of employment is terminated by death, permanent disability or retirement of the employee, be the date when such events occurs or are firmly declared by competent authorities;

CEO

Cessation Date



(vi) where a contract of employment is terminated by a decision of the employer which is not formally notified to the employee, as a "tacit termination", be the date that the employee notifies the employer to be the effective date of termination of the contract, and if such date is challenged by the employer, be the date of termination established by a final and firm decision of the competent Labour Court;

(vii) where a contract of employment is terminated for any reason other than in the circumstances set out in (i) to (vi) above, be the date on which the action or event giving rise to the termination occurs; and

(viii) where a person ceases to hold office as a director or consultant, be the date on which he so ceases whether by resignation, removal or termination of consultancy agreement (as appropriate).

Class Means a class of Shares of the Company.

Class O-I Means class O-I of Ordinary Shares of the Company. Class O-II Means class O-II of Ordinary Shares of the Company. Class O-III Means class O-III of Ordinary Shares of the Company. Class O-IV Means class O-IV of Ordinary Shares of the Company. Class O-V Means class O-V of Ordinary Shares of the Company.

Means the Ordinary Class Periods and/or the Preferred Class Periods or any thereof

as the context requires or as relevant and which include for the avoidance of doubt,

any New Class Period of a Class of Shares determined pursuant to Article 5.

Class P-I Means class P-I of Preferred Shares of the Company. Means class P-II of Preferred Shares of the Company. Means class P-III of Preferred Shares of the Company Means class P-IV of Preferred Shares of the Company. Means class P-V of Preferred Shares of the Company.

Company Law Means the law of 10 th August 1915 on commercial companies.

Means the amount paid (by way of purchase or subscription price) for the Shares in Cost

question by the Leaver.

Distributed Amount Means the amount determined by the General Meeting for a dividend or distribution

on the Shares (or certain Classes thereof).

Excluded Transfer Means a transfer by an Investor (a) to any other Investor on such terms as may be

agreed between the transferee and the transferor provided that if any transferee ceases to be an Investor, any Shares or Securities are immediately transferred to a continuing Investor; or (b) to a Syndicatee in accordance with the applicable Arrangement (if any).

Means a Sale, IPO or Winding Up either pursuant to one transaction or a series of

related transactions.

Shall have the meaning set forth in the applicable Arrangement (if any)

General Meeting Means the general meeting of shareholders of the Company (or as the case may be

permitted under Company Law, written resolution in lieu of a meeting).

Good Leaver Means any Management Holder leaving the Group (as an employee and/or director) as

a result of:

(a) his death;

(b) his permanent ill-health or serious disability;

(c) his regular and permanent retirement at the statutory age;

(d) unless agreed otherwise with the Managers' Representative, a material change to the fundamental strategy or nature of the business of the Group (including, for the avoidance of doubt, the operation of businesses other than the provision of fibre optic telecommunication services and infrastructure but which shall exclude any expansion or retrenchment of the Group from new or existing territories in which it operates);

(e) the sale of a business (or a substantial part thereof) of the Group other than an Exit and where he is employed or engaged and not retained on the same or more favourable terms by another member of the Group;

(f) constructive dismissal further to causes under sections (b) and (c) of paragraph 1 of article 50 of the Spanish Workers Statute (Estatuto de los Trabajadores), as amended from time to time (the "Workers Statute"), provided that the causes in question are confirmed by final court decision; or

(g) determintation by the remuneration committee of the Company (the "Remuneration Committee") (in its absolute discretion) to be a Good Leaver.

Class Period

Class P-II Class P-III

Class P-IV Class P-V

Fair Market Value

Exit

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Group

Means, (a) the Company and its subsidiaries from time to time; (b) the ultimate holding company (if any) of the Company from time to time; and (c) any other Company which from time to time is a subsidiary of the same ultimate holding company (if any) and Group Company, Group Companies and member of the Group shall have a corresponding meaning. For the avoidance of doubt, this definition shall not include the Investors.

Interim Account Date

Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class(es) of Shares.

Interim Accounts
Intermediate Leaver

Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date. Means any Management Holder leaving the Group (as an employee and/or director): (a) who is not a Good Leaver or a Bad Leaver, or who is a Bad Leaver but is determined by the Remuneration Committee (in its absolute discretion) to be an Intermediate Leaver;

- (b) as a result of his constructive dismissal further to cause (a) of paragraph 1 of article 50 of the Workers' Statute;
- (c) as a result of his dismissal other than for Cause or disciplinary dismissal declared as such by final Court decision (despido disciplinario declarado procedente de forma firme); or
- (d) as a result of his voluntary resignation on a date falling after the second anniversary of [30 th June 2014] (or in respect of a New Joiner, after the second anniversary of their date of commencement of employment).

Investor Majority

Means the holders of more than 50 per cent. of the Ordinary Shares held by the Investors.

Investors or Investor

Means Fifth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership, Fifth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership, Fifth Cinven Fund (No.3) Limited Partnership, Fifth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership, Fifth Cinven Fund (No.5) Limited Partnership, Fifth Cinven Fund (No.6) Limited Partnership and Fifth Cinven Fund Co-Investment Partnership together with any person signing a deed of adherence to the applicable Arrangement (if any) as an Investor.

IPO

Means the admission to trading on any regulated market of all or part of the Shares of the Company, or any part of the share capital of a holding company or subsidiary of the Company.

Leaver

Means (i) any individual who is an employee or director of one or more Group Companies who ceases to be an employee or director of any Group Company (or, if earlier, the occurrence of a Cessation Date in relation to such individual); or (ii) any individual whose services are otherwise provided to any Group Company and cease to continue to be provided to any Group Company (or, if earlier, the occurrence of a Cessation Date in relation to such individual), provided that in each case: (A) any person who ceases to be an employee of any Group Company or whose services cease to be provided to any Group Company but who remains as a non-executive director of any Group Company shall not be a Leaver until he ceases to be a non-executive director of any Group Company but who continues to be employed by or to provide services to any Group Company shall not be a Leaver until he ceases to be an employee of or to provide services to any Group Company Shall not be a Leaver until he ceases to be an employee of or to provide services to any Group Company

Management Holder Managers Representative Shall have the meaning set forth for "Manager" in the applicable Arrangement. Shall be the Management Holders representative appointed pursuant to the provisions of the applicable Arrangement, if any.

New Joiner

Shall have the meaning set forth in the applicable Arrangement (if any)

Ordinary Class Period

Means any of Class O-I Period, Class O-II Period, Class OIII Period, Class O-IV Period and Class O-V as relevant and any New Class Period of an Ordinary Class of Shares determined pursuant to Article 5.

Ordinary Class R/C Date Ordinary Shares Preferred Share Adjusted Means the date on which an Ordinary Class of Shares is repurchased and cancelled. Means the ordinary shares of the Company with such rights as set forth in the Articles. Means the Preferred Share Subscription Price of a Preferred Share increased by the amount of the cumulative Preferential Distribution Rights of such Preferred Share of the previous years which accumulated but have not been paid.

Value

Preferred Class Period

Means any of Class P-I Period, Class P-II Period, Class PIII Period, Class P-IV Period and Class P-V as relevant and any New Class Period of a Preferred Class of Shares determined pursuant to Article 5.



Preferred Class R/C Date Means the date on which a Preferred Class of Shares is repurchased and cancelled.

Preferred Period Means the period from the date of issue of a Preferred Share to the twelve months

anniversary thereof and thereafter each twelve month period.

Preferred Rate Means a rate of ten per cent (10%) p.a..

Preferred Share Subscription Means the subscription price of the relevant Preferred Shares at the time of subscription

Price (being EUR1.00 per Preferred Share).

Sale Means (a) the transfer (whether through a single transaction or a series of transactions)

of shares as a result of which any person (or persons connected with each other, or persons acting in concert with each other) would have the legal or beneficial ownership over that number of shares which in aggregate would confer more than 50 per cent. of the voting rights normally exercisable at general meetings of the Company or any of its subsidiaries which materially controls the assets of the Group, and/or (b) the transfer (whether through a single transaction or a series of transactions) of all or substantial

all the assets of the Group.

Securities Means any shares, loan notes, loan stock, debentures or other securities or any rights

to subscribe for or convert into any of the foregoing.

Shares Means the Ordinary Shares and the Preferred Shares.

Surplus Means the amount to be distributed as liquidation surplus by the Company to the Sha-

reholders once all debts, liabilities, charges and liquidation expenses have been met or

duly provisioned for.

Total Ordinary Cancellation Means the amount determined pursuant to Article 5.

Amount

Total Preferred Cancellation Means the aggregate accumulated unpaid Preferred Distribution Rights on the Preferred

Shares of the repurchased and cancelled Class of Preferred Shares and the Preferred

Amount Share Subscription Price thereof.

Winding Up Means the dissolution and/or liquidation of the Company.

Art. 22. Sole Shareholder. If, and as long as one Shareholder holds all the Shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the Company law; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 23. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the Shareholders refer to the relevant legislation."

Second resolution

The meeting, expressly noting that no Management Holders exist in the Company on the date hereof, resolved to recompose the Board of Directors (conseil de gérance) in line with the restated articles of association by classifying certain directors (gérants) and appointing additional directors (gérants) as follows, for an undetermined term subject to the provisions of the articles:

- Danielle (dite Danièle) Arendt Michels, Class I Director;
- Thomas Railhac, Class I Manager;
- Gautier Laurent, Class I Manager; and
- Jorge Quemada, Class I Manager.

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 2,100.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le trentième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Luxembourg,

s'est tenue



une assemblée générale extraordinaire des associés de «Pertento (Top) Luxembourg S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, constituée le 19 juin 2014 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B188069.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire soussigné en date du 26 juin 2014 non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée était présidée par Maître Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

A été nommé comme secrétaire et scrutateur Maître Julien De Mayeur, maître en droit, demeurant à Luxembourg. Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence sera annexée au présent acte afin d'être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Il appert de ladite liste de présence que la totalité des deux cent vingt-sept millions six cent trente-sept mille six cent vingt parts sociales (227.637.620) émises dans la Société étaient représentées à l'assemblée générale et les associés de la Société ont déclaré avoir eu connaissance au préalable de l'ordre du jour, de sorte que l'assemblée était valablement constituée et pouvait valablement statuer sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour.

- 2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- Refonte des Statuts de la Société dans leur entièreté, substantiellement en la forme jointe aux procurations;
- Recomposition du conseil de gérance en ligne avec les statuts refondus en classifiant certains gérants et en nommant un gérant additionnel comme suit, pour une durée indéterminée sujet aux statuts et en notant expressément qu'à ce jour il n'existe pas d'Associé-Gestion:
 - * Danielle (dite Danièle) Arendt Michels, Gérant de Classe I;
 - * Thomas Railhac, Gérant de Classe I;
 - * Gautier Laurent, Gérant de Classe I; et
 - * Jorge Quemada, Gérant de Classe I.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes (toutes formant une résolution unique):

Première résolution

L'assemblée décide de modifier les Statuts de la Société et d'approuver la refonte complète des Statuts de la Société comme suit:

STATUTS MODIFIÉS ET REFONDUS

(en Anglais suivit par une traduction française. En cas de divergence entre la version anglais et la version française, la version anglaise fait foi.)

« **Art. 1** ^{er} . **Forme, dénomination.** Il existe entre les Associés actuels et toutes les personnes qui deviendront par la suite Associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Pertento (Top) Luxembourg S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents Statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet.

- 2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de titres obligataires et d'autres titres de quelque nature que ce soit, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.
- 2.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.
- 2.3 D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, Titres ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris en amont ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.
- 2.4 Enfin, la Société peut réaliser toutes les opérations commerciales, techniques, financières ou autres, liées directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.
 - Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.



Art. 4. Siège social.

- 4.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des Associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des Statuts.
- 4.2 L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du Conseil de Gérance. La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.
- 4.3 Dans le cas où le Conseil de Gérance estimerait que des évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance de tout tiers par le Conseil de Gérance.

Art. 5. Capital social.

- 5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-deux millions sept cent soixante-trois mille sept cent soixante-deux euros (22.763.762 EUR) divisé en un total de
 - (i) deux millions deux cent quatre mille sept cent vingt (2.204.720) Parts Sociales Ordinaires, à savoir:
 - (a) quatre cent quarante mille neuf cent quarante-quatre (440.944) Parts Sociales de Classe O-I,
 - (b) quatre cent quarante mille neuf cent quarante-quatre (440.944) Parts Sociales de Classe O-II,
 - (c) quatre cent quarante mille neuf cent quarante-quatre (440.944) Parts Sociales de Classe O-III,
 - (d) quatre cent quarante mille neuf cent quarante-quatre (440.944) Parts Sociales de Classe O-IV, et
 - (e) quatre cent quarante mille neuf cent quarante-quatre (440.944) Parts Sociales de Classe O-V, et
- (ii) deux cent vingt-cinq millions quatre cent trente-deux mille neuf cents (225.432.900) Parts Sociales Préférentielles, à savoir:
 - (a) quarante-cinq millions quatre-vingt-six mille cinq cent quatre-vingts (45.086.580) Parts Sociales de Classe P-I,
 - (b) quarante-cinq millions quatre-vingt-six mille cinq cent quatre-vingts (45.086.580) Parts Sociales de Classe P-II,
 - (c) quarante-cinq millions quatre-vingt-six mille cinq cent quatre-vingts (45.086.580) Parts Sociales de Classe P-III,
 - (d) quarante-cinq millions quatre-vingt-six mille cinq cent quatre-vingts (45.086.580) Parts Sociales de Classe P-IV, et
 - (e) quarante-cinq millions quatre-vingt-six mille cinq cent quatre-vingts (45.086.580) Parts Sociales de Classe P-V,
- chaque Part Sociale ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 EUR) et les droits et obligations tels que mentionnés dans les présents Statuts.
- 5.2 Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts.
- 5.3 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales, y compris par l'annulation d'une ou de plusieurs Classe(s) entière(s) de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette/ces Classe(s).
- 5.3.1 Dans le cas de rachats et d'annulations d'une Classe Ordinaire de Parts Sociales, ces rachats et annulations devront être effectués en rapport avec la Classe Ordinaire entière de Parts Sociales à laquelle se rapporte la Période de Classe Ordinaire concernée (étant entendu que l'Assemblée Générale peut toujours décider que plus d'une Classe Ordinaire soient rachetées et annulées durant la même Période de Classe Ordinaire, auquel cas les droits de la/des Classe(s) Ordinaire(s) qui est/sont rachetée(s) et annulée(s) en dehors de sa/leur Période de Classe Ordinaire concernée, seront déterminés en vertu de l'article 18.
- 5.3.1.1 La période pour les Parts Sociales de Classe O-l est la période qui commence le 26 juin 2014 et se termine à la date la plus avancée des dates suivantes: (i) la Date de Classe Ordinaire R/C de Classe O-l ou (ii) le 31 décembre 2015 (la «Période de Classe O-l»),
- 5.3.1.2 La période pour les Parts Sociales de Classe O-II est la période qui commence le jour suivant la fin de la Période de Classe O-I et se termine à la date la plus avancée des dates suivantes: (i) la Date de Classe Ordinaire R/C de Classe O-II ou (ii) le 31 décembre 2016 (la «Période de Classe O-II»),
- 5.3.1.3 La période pour les Parts Sociales de Classe O-III est la période qui commence le jour suivant la fin de la Période de Classe O-II et se termine à la date la plus avancée des dates suivantes: (i) la Date de Classe Ordinaire R/C de Classe O-III ou (ii) le 31 décembre 2017 (la «Période de Classe O-III»),
- 5.3.1.4 La période pour les Parts Sociales de Classe O-IV est la période qui commence le jour suivant la fin de la Période de Classe O-III et se termine à la date la plus avancée des dates suivantes: (i) la Date de Classe Ordinaire R/C de Classe O-IV ou (ii) le 31 décembre 2018 (la «Période de Classe O-IV»),
- 5.3.1.5 La période pour les Parts Sociales de Classe O-V est la période qui commence le jour suivant la fin de la Période de Classe O-IV et se termine à la date la plus avancée des dates suivantes: (i) la Date de Classe Ordinaire R/C de Classe O-V ou (ii) le 31 décembre 2019 (la «Période de Classe O-V»).



- 5.3.2 Dans le cas de rachats et d'annulations d'une Classe Préférentielle de Parts Sociales, ces rachats et annulations seront effectués en rapport avec la Classe Préférentielle entière de Parts Sociales à laquelle se rapporte la Période de Classe Préférentielle concernée.
- 5.3.2.1 La période pour les Parts Sociales de Classe P-I est la période qui commence le 26 juin 2014 et se termine à la date la plus avancée des dates suivantes: (i) la Date de Classe Préférentielle R/C de Classe P-I ou (ii) le 31 décembre 2015 (la «Période de Classe P-I»),
- 5.3.2.2 La période pour les Parts Sociales de Classe P-II est la période qui commence le jour suivant la fin de la Période de Classe P-I et se termine à la date la plus avancée des dates suivantes: (i) la Date de Classe Préférentielle R/C de Classe P-II ou (ii) le 31 décembre 2016 (la «Période de Classe P-II»),
- 5.3.2.3 La période pour les Parts Sociales de Classe P-III est la période qui commence le jour suivant la fin de la Période de Classe P-III et se termine à la date la plus avancée des dates suivantes: (i) la Date de Classe Préférentielle R/C de Classe P-III ou (ii) le 31 décembre 2017 (la «Période de Classe P-III»),
- 5.3.2.4 La période pour les Parts Sociales de Classe P-IV est la période qui commence le jour suivant la fin de la Période de Classe P-III et se termine à la date la plus avancée des dates suivantes: (i) la Date de Classe Préférentielle R/C de Classe P-IV ou (ii) le 31 décembre 2018 (la «Période de Classe P-IV»),
- 5.3.2.5 La période pour les Parts Sociales de Classe P-V est la période qui commence le jour suivant la fin de la Période de Classe P-IV et se termine à la date la plus avancée des dates suivantes: (i) la Date de Classe Préférentielle R/C de Classe P-V ou (ii) le 31 décembre 2019 (la «Période de Classe P-V»).
- 5.4 Lorsqu'une Classe de Parts Sociales n'a pas été rachetée et annulée au cours de sa Période de Classe concernée et existe toujours à la fin de celle-ci, une nouvelle période (la «Nouvelle Période de Classe») pour cette Classe de Parts Sociales commencera le jour suivant la fin de la dernière Période de Classe et se terminera à la date la plus avancée des dates suivantes: (i) la Date de Classe R/C de cette Classe ou (ii) le 31 décembre de la même année. La première Nouvelle Période de Classe commencera le jour suivant le dernier jour de la Période de Classe O-V respectivement la Période de Classe P-V et les Classes de Parts Sociales non rachetées et non annulées au cours de leur Période de Classe respective se présenteront dans l'ordre allant de la Classe O-I ou P-I à la Classe OV ou P-V (dans la mesure où elles n'ont pas été rachetées et annulées).
- 5.5 Afin d'éviter tout doute, dans le cas où un rachat et une annulation d'une Classe de Parts Sociales ont lieu avant le dernier jour de sa Période de Classe, la Période de Classe de la Classe de Parts Sociales suivante commencera le jour suivant le rachat et l'annulation de cette Classe de Parts Sociales et se terminera tel que prévu dans les présents Statuts.
 - 5.6 Rachat et annulation des Classes Ordinaires
- 5.6.1 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe Ordinaire de Parts Sociales (dans l'ordre prévu à l'article 5.3), cette Classe Ordinaire de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs (sous réserve de ce qui suit) au prorata de leur participation dans cette Classe Ordinaire au Montant d'Annulation Total Ordinaire et les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de la Classe Ordinaire de Parts Sociales annulée et rachetée recevront de la part de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale Ordinaire pour chaque Part Sociale de la Classe Ordinaire concernée détenue par eux et annulée.
- 5.6.2 Le Montant d'Annulation Total Ordinaire sera un montant déterminé par le Conseil de Gérance sur la base des Comptes Intérimaires concernés en tenant compte des fonds et avoirs disponibles, et approuvé par l'Assemblée Générale. Le Montant d'Annulation Total Ordinaire de la/des Classe(s) de Parts Sociales Ordinaires sera le Montant Disponible au moment de l'annulation de la/des Classe(s) concernée(s) sauf proposition contraire du Conseil de Gérance tenant compte des fonds et avoirs disponibles et décidé par l'Assemblée Générale des Associés dans les conditions requises pour la modification des Statuts, étant entendu toutefois que le Montant d'Annulation Total Ordinaire ne doit jamais être supérieur à ce Montant Disponible.
 - 5.7 Rachat et Annulation des Classes Préférentielles
- 5.7.1 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe Préférentielle de Parts Sociales (dans l'ordre prévu à l'article 5.3), cette Classe Préférentielle de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs au prorata de leur participation dans cette Classe Préférentielle au Montant d'Annulation Total Préférentiel tel que déterminé par le Conseil de Gérance, étant entendu toutefois que le Montant d'Annulation Total Préférentiel ne peut jamais être supérieur à ce Montant Disponible, et les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de la Classe Préférentielle de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la part de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale Préférentielle pour chaque Part Sociale de la Classe Préférentielle concernée détenue par eux et annulée.
- 5.8 Si une ou plusieurs Classe(s) Préférentielle(s) est/sont rachetée(s) et annulée(s) au même moment qu'une ou plusieurs Classe(s) Ordinaire(s), les Classes Préférentielles rachetées et annulées seront prioritaires par rapport aux Classes Ordinaires rachetées et annulées et le Montant d'Annulation Total Préférentiel sera déduit (sans double comptage) du Montant Disponible pris en compte pour la détermination du Montant d'Annulation Total Ordinaire (des Parts Sociales Ordinaires ainsi rachetées et annulées).
 - 5.9 Toute prime d'émission disponible est distribuable.



Art. 6. Transfert de Parts Sociales - Général.

- 6.1 Tout transfert de Parts Sociales devra toujours être soumis à, et sera uniquement effectif et reconnu par la Société, et toute inscription d'un transfert de Parts Sociales sera seulement faite, si le transfert est réalisé conformément aux dispositions des présents Statuts. Tout transfert de Parts Sociales est en outre, sauf disposition contraire dans les Statuts, soumis aux dispositions prévues dans un Accord applicable (le cas échéant) et le cessionnaire devra à chaque fois, dans le cas où un Accord applicable (le cas échéant) existe à ce moment, devenir une partie à un tel Accord, sauf disposition contraire contenue dans l'Accord.
- 6.2 Tout transfert de Parts Sociales d'une Classe peut seulement être réalisé si simultanément à celui-ci, un nombre pro rata de Parts Sociales dans chaque autre Classe de Parts Sociales détenue par le Cédant concerné est transféré par un tel Associé au même cessionnaire, sauf accord préalable d'une Majorité Investisseur.
- 6.3 Tout transfert de Parts Sociales devra être soumis à l'approbation des Associés représentant au moins 75 % (trois quarts) du Capital Social de la Société, dans une Assemblée Générale (dans la mesure requise par la loi), ou autrement, et aux dispositions des Statuts.
- 6.4 Si un Associé-Gestion est au bord d'une procédure de faillite ou est en fait faillite, il devra alors immédiatement transférer toutes ses Parts Sociales et Titres, à la Juste Valeur Marchande, à une personne nommée (en consultation avec le PDG) par la Majorité Investisseur.

Art. 7. Tag Along.

- 7.1 Mis à part tout Transfert Exclu proposé, lorsque les Investisseurs désirent vendre, transférer ou disposer des Titres, ou intérêts dans des Parts Sociales à toute personne (le «Cessionnaire Tag»), alors les Investisseurs, ayant atteint un accord commercial avec le Cessionnaire Tag, devra immédiatement notifier par écrit (une «Notice Tag») les Associés-Gestion du transfert proposé et du prix et des modalités sur base desquelles celui-ci est proposé.
- 7.2 Dans le cas où la notification d'une Notice Tag est requise conformément à l'article 7.1, les Investisseurs devront faire en sorte que le Cessionnaire Tag offre d'acheter un nombre proportionnel (en proportion avec la proportion des Parts Sociales, Titres ou intérêts dans des Parts Sociales de l'Investisseur) des Parts Sociales détenues par les Associés-Gestion (les «Parts Sociales de l'Offre Tag») aux les mêmes modalités que celles sur base desquelles le Cessionnaire Tag se propose d'acquérir les Parts Sociales des Investisseurs (une «Offre Tag»). Les détails de l'Offre Tag devront être inclus dans la Notice Tag. En cas de Sortie où l'Investisseur ne transfère pas 100% des Parts Sociales, Titres ou intérêts dans des Parts Sociales de l'Investisseur, les Associés-Gestion seront à même d'offrir toutes les Parts Sociales, Titres ou intérêts dans des Parts Sociales qu'ils détiennent à ce moment afin qu'ils seront tous inclus dans l'Offre Tag.
- 7.3 Les Associés-Gestion auront trente (30) jours calendrier à compter de la date de la Notice Tag (la «Période de l'Offre Tag») endéans lesquels ils peuvent accepter l'Offre Tag par rapport à toute (et pas moins que toute) les Parts Sociales de l'Offre Tag en donnant un avis d'acceptation au Cessionnaire Tag (une «Acceptation Tag») avant l'expiration de la Période de l'Offre Tag.
- 7.4 Si un Associé-Gestion décide de vendre les Parts Sociales de l'Offre Tag par l'émission d'une Acceptation Tag, les Investisseurs devront veiller à ce que le Cessionnaire Tag achète et paye aux Associés-Gestion concernés toutes les Parts Sociales de l'Offre Tag aux mêmes modalités et au même moment que celles auxquelles le Cessionnaire Tag va acquérir les Parts Sociales des Investisseurs.
 - 7.5 Au moment où survient le première de ce qui suit:
 - 7.5.1 rejet au cours de la Période de l'Offre Tag de l'Offre Tag par les Associés-Gestion;
- 7.5.2 l'expiration de la Période de l'Offre Tag sans que les Associés-Gestion choisissent de vendre les Parts Sociales de l'Offre Tag; et
- 7.5.3 le défaut d'obtention d'une autorisation requise ou approbation réglementaire pour l'achat des Parts Sociales de l'Offre Tag pour lesquelles les Investisseurs ont accepté l'Offre Tag du Cessionnaire Tag, dans les soixante (60) jours calendaires de la date de l'Acceptation Tag,

l'Investisseur disposera, sous réserve de tous les consentements requis et les approbations réglementaires ayant été d'abord obtenues, d'une période supplémentaire de soixante (60) jours calendrier à compter de la date pertinente stipulée dans l'Article 7.5 pour effectuer un Transfert de toutes les Parts Sociales de l'Offre Tag au Cessionnaire Tag (sous réserve de l'Article 7.4) dans les modalités non moins favorables pour les Investisseurs que indiqué dans la Notice Tag.

Art. 8. Drag Along.

- 8.1 Sans préjudice de l'Article 7, lorsque les Investisseurs désirent transférer des Parts Sociales et autres Titres à une personne (un «Cessionnaire Drag»), si l'effet d'un tel transfert résulterait dans une Sortie, les Investisseurs peuvent notifier par écrit (une «Notice Drag») les Associés-Gestion du transfert proposé et du prix et des modalités sur base desquelles celui-ci est proposé d'être réalisé.
- 8.2 Conformément à une Notice Drag, les Investisseurs peuvent exiger de la part des Associés-Gestion de transférer la totalité (et pas moins que la totalité) des Parts Sociales et autres Titres détenues par les Associés-Gestion (les «Parts Sociales de l'Offre Drag») au Cessionnaire Drag sous les modalités indiquées dans la Notice Drag, qui, pour éviter toute ambiguïté, doit être établie sous les mêmes modalités que celles sous lesquelles les Investisseurs se proposent de transférer leurs Parts Sociales, Titres ou intérêts dans les Parts Sociales au Cessionnaire Drag, au même moment que celui



lors duquel les Investisseurs transfèrent leurs Parts Sociales, Titres ou intérêts dans les Parts Sociales au Cessionnaire Drag et, dans de telles circonstances, le Associé-Gestion devra vendre toutes les Parts Sociales et Titres au Cessionnaire Drag au prix spécifique convenu pour chaque Parts Sociales et Titres.

- 8.3 Si les Investisseurs notifient une Notice Drag, les Investisseurs devront veiller à ce que le Cessionnaire Drag achète et paye aux Associés-Gestion la totalité des Parts Sociales de l'Offre Drag, sous les mêmes modalités et au même moment que celui lors duquel le Cessionnaire Drag est tenu d'acquérir les Parts Sociales ou Titres des Investisseurs.
- 8.4 Par voie de sûreté pour la bonne exécution de leurs obligations respectives conformément aux Articles 8.1 à 8.3 (inclus), chacun des Associés nomme irrévocablement la Société comme étant son mandataire afin d'exécuter, de délivrer et/ou d'émettre tout document, accord, certificat et instrument nécessaire et requis afin d'être signé par elle conformément aux Articles 8.1 à 8.3 (inclus) y compris tout transfert de Parts Sociales ou Titres ou autres documents qui peuvent être nécessaires afin de transférer la propriété des Parts Sociales exigé par l'Article 8.3
- 8.5 Suite à une Notice Drag, les Associés-Gestion devront coopérer et signer tout document pertinent afin de réaliser le transfert des Parts Sociales de l'Offre Drag dépourvues de toute sûreté et avec tous les droits y attachés au Cessionnaire Drag. En cas de défaut de la part du Associé-Gestion de coopérer pleinement et de réaliser le transfert de ses Parts Sociales de l'Offre Drag, en conformité avec les présentes dispositions, le transfert de ces Parts Sociales de l'Offre Drag sera réalisé et prendra effet (et pour éviter toute ambiguïté, la propriété sera transférée) par le biais d'une notification par les Investisseurs ayant notifié la Notice Drag, à la Société confirmant que toutes les conditions pour les droits de drag along en conformité avec le présent Article sont respectées. Dès réception d'une telle notification par la Société, le transfert produira effet et sera réalisé, et la Société devra transférer les Parts Sociales de l'Offre Drag pertinentes, et faire les inscriptions y relatives dans son registre des actionnaires et ses livres.

Art. 9. Stipulations applicables aux Leaver.

- 9.1 Les références à un Leaver («Sortant») dans le présent Article 9 s'appliquent également à toutes personnes à qui les Parts Sociales ont été transférées par un Leaver (ou émises sur instruction d'un Leaver) conformément à l'Accord applicable (le cas échéant), de sorte que ces personnes sont réputées être un Leaver aux fins du présent Article 9 et par conséquent sont tenues de transférer leurs Parts Sociales conformément aux présents Statuts et à tout Accord applicable (le cas échéant), à condition que tout avis qui doit être signifié par (le cas échéant) un Leaver soit uniquement signifié par le Leaver concerné (à moins que le Comité de rémunération n'en décide autrement).
- 9.2 Un Good Leaver peut signifier à tout moment un avis écrit (un «Avis d'Option Obligatoire») aux Investisseurs pour une période maximale de six mois suivant une Date de Cessation (la date de l'Avis de Transfert Obligatoire étant la «Date de l'Avis d'Option Obligatoire»). L'Avis d'Option Obligatoire signifié en vertu des présents Statuts exigera que les Investisseurs acquièrent toutes les Parts Sociales détenues par le Leaver concerné dans les 30 jours ouvrables suivant la Date de l'Avis d'Option Obligatoire, aux prix convenus ou déterminés conformément à l'article 9.4, qui doivent être payés:
- 9.2.1 dans le cas d'un Leaver qui est un Good Leaver en raison des circonstances détaillées aux paragraphes (a), (b) ou (c) de la définition de «Good Leaver», en espèce; ou
- 9.2.2 dans le cas d'un Leaver qui est un Good Leaver en raison des circonstances détaillées aux paragraphes (d), (e) ou (f) de la définition de «Good Leaver»:
- 9.2.2.1 au choix de la Société, dans le cas de Parts Sociales Ordinaires, en espèce ou par l'émission de titre de dette à la Société impliquant un coupon de zéro pour cent remboursable en cas de Sortie, ou avant au choix de la Société; et
- 9.2.2.2 aux choix de la Société, dans le cas de Parts Sociales Préférentielles, en espèce ou par l'émission d'un titre de dette à la Société impliquant un coupon de dix pour cent remboursable en cas de Sortie (soumis à une Juste Valeur Marchande maximale des Parts Sociales Préférentielle à la date du remboursement de ces titres de dettes), ou avant au choix de la Société.
- 9.3 Une Majorité Investisseur peut demander à tout moment au Comité de Rémunération de signifier un avis écrit (un «Avis de Transfert Obligatoire") à un Good Leaver, un Intermediate Leaver ou à un Bad Leaver qui détient des Parts Sociales pour une période maximale de six mois suivant une Date de Cessation (la date de l'Avis de Transfert Obligatoire étant la "Date de l'Avis de Transfert Obligatoire"). L'Avis de Transfert Obligatoire signifié en vertu des présents Statuts exigera que le Leaver transfert toutes les Parts sociales qu'il détient dans les 30 jours ouvrables suivant la Date de l'Avis de Transfert Obligatoire, à:
 - 9.3.1 un autre employé ou directeur actuel ou potentiel du Groupe; ou
- 9.3.2 un fiducie pour les avantages sociaux des employés constitué par le Groupe pour détenir les titres au nom des employés et directeurs actuels ou potentiels du Group, dans tous les cas tel que déterminés par le Comité de Rémunération, et aux prix convenus et déterminés conformément à l'Article 9.5 et spécifiés dans l'Avis de Transfert Obligatoire, qui devra être payé: (i) au choix de la Société, dans le cas de Parts Sociales Ordinaires, en espèce ou par l'émission de titre de dette à la Société impliquant un coupon de zéro pour cent remboursable en cas de Sortie, ou avant au choix de la Société; et (ii) aux choix de la Société, dans le cas de Parts Sociales Préférentielles, en espèce ou par l'émission d'un titre de dette à la Société impliquant un coupon de dix pour cent remboursable en cas de Sortie (soumis à une Juste Valeur Marchande maximale des Parts Sociales Préférentielle à la date du remboursement de ces titres de dettes), ou avant au choix de la Société.



- 9.4 Si un Good Leaver signifie un Avis de Transfert Obligatoire conformément à l'Article 9.2, alors le prix auquel les Parts Sociales sont transférées sera la Juste Valeur Marchande des Parts Sociales (le cas échéant) à la Date de Cessation et payé en espèces.
 - 9.5 Si un Leaver siginifie un Avis de Transfert Obligatoire conformément à l'Article 9.3:
 - 9.5.1 Si le Leaver est un Intermediate Leaver, alors le prix auquel les Parts Sociales sont transférées sera:
- (i) la Juste Valeur Marchande à la Date de Cessation, pour la portion des Parts Sociales du Leaver indiquée dans un Accord applicable (le cas échéant) (cette portion étant la «Portion Acquise»); et
- (ii) au moindre du Coût et de la Juste Valeur Marchande à la Date de Cessation pour la portion des parts Sociales du Leaver indiquée dans l'Accord applicable (le cas échéant) (cette portion étant la «Portion Non-Acquise»), et pour autant que:
- (A) la «Date du Début du Vesting» aux fins de la disposition applicable de l'Accord applicable (le cas échéant) signifie, à l'égard des Parts Sociales, la date à laquelle ces Parts Sociales (le cas échéant) ont été transférées ou émises au Leaver (ou à son cessionnaire autorisé, le cas échéant), et
- (B) en cas de Sortie, toute Part Sociale qui n'a pas été acquise conformément à l'Accord applicable (le cas échéant) seront considérées comme Part Sociale acquise;
- 9.5.2 Si le Leaver est un Bad Leaver, alors le prix auquel les Parts Sociales seront transférées sera au moindre du Coût et de la Juste Valeur Marchande à la Date de Cessation.
- 9.6 Afin d'éviter tout doute, si un Associé-Gestion est un Leaver, l'Article 7.1 et l'Article 7.5 ne sera pas applicable à ce Associé-Gestion pour les Parts Sociales le Associé-Gestion cessera de détenir en raison des stipulations Leaver de cet Article mais ces Articles s'appliqueront aux autres Parts Sociales détenues par cet Associé-Gestion.
- 9.7 Les Associés-Gestion devront pleinement coopérer et signer tout document pertinent afin de réaliser le transfert les Parts Sociales pertinentes conformément à cet Article dépourvues de toute sûreté et avec tous les droits y attachés au Cessionnaire Drag. En cas de défaut de la part du Associé-Gestion de coopérer pleinement et de réaliser le transfert de ces Parts Sociales, en conformité avec les présentes dispositions, le transfert de ces Parts Sociales sera réalisé et prendra effet (et pour éviter toute ambiguïté, la propriété sera transférée) par le biais d'une notification par la Majorité Investisseurs, à la Société confirmant que toutes les conditions pour le transfert en conformité avec le présent Article sont respectées. Dès réception d'une telle notification par la Société, le transfert produira effet et sera réalisé, et la Société devra transférer ces Parts Sociales pertinentes, et faire les inscriptions y relatives dans son registre des actionnaires et ses livres.

Art. 10. Assemblée Générale des Associés.

- 10.1 Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il détient et peut valablement agir à toute assemblée des Associés par l'intermédiaire d'un mandataire spécial.
- 10.2 Les décisions prises par les Associés sont adoptées dans les formes prescrites par la loi luxembourgeoise sur les Sociétés, par écrit (dans la mesure où la loi le permet) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représente l'ensemble des Associés de la Société. Aucune assemblée ou résolution de Classe ne sont exigées dans la Société.
- 10.3 Les Assemblées seront convoquées moyennant un avis de convocation adressé par lettre recommandée ou coursier à tous les Associés à leur adresse telle qu'elle figure dans le registre des Associés tenu par la Société au moins cinq (5) jours avant la date de l'Assemblée. Si la totalité du capital social de la Société est représentée à une Assemblée, l'Assemblée peut valablement se tenir sans avis de convocation. Dans le cas de résolutions prises par écrit, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux Associés à leur adresse telle qu'elle figure dans le registre des Associés tenu par la Société. Ces résolutions prendront effet suivant l'approbation de la majorité (par voie d'exécution) tel que prévu (ou sous réserve de la satisfaction des conditions de majorité, à la date y précisée). Des résolutions écrites peuvent être adoptées à l'unanimité à tout moment sans avis de convocation préalable.
- 10.4 Les résolutions adoptées par une Assemblée Générale des Associés (ou les résolutions écrites) doivent être passées conformément aux majorités prévues par la loi, sauf que les décisions de l'Assemblée Générale seront valablement adoptées que si elles sont approuvées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social.
- 10.5 À partir du moment où et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés, une assemblée générale annuelle sera tenue le premier mardi du mois de juin de chaque année à 11h00 (CET). Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le jour ouvrable normal suivant.

Art. 11. Le Conseil de Gérance de la Société.

- 11.1 La Société est administrée par un Conseil de Gérance nommé en tant qu'organe collégial par l'Assemblée Générale des Associés. Les membres du Conseil de Gérance (chacun un «Gérant» ou un «Membre du Conseil») peuvent mais ne doivent pas être Associés. Le Conseil de Gérance sera composé du nombre de membres déterminé par l'Assemblée Générale des Associés (à l'exception, mais avec l'accord d'une Majorité Investisseur uniquement, de la période entre une ou plusieurs démissions et de nouvelles nominations).
- 11.2 Les Gérants sont nommés et révoqués par l'Assemblée Générale des Associés, qui statue à la majorité simple et qui détermine leurs pouvoirs, la durée de leur mandat et leur classe. Si aucune durée n'est indiquée, les Gérants sont



nommés pour une période indéterminée. Les Gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et ce, à tout moment.

- 11.3 Le Conseil de Gérance est composé de gérants nommés parmi des candidats proposés par les Investisseurs, d'un président du Conseil non-exécutif désigné par les Investisseurs et d'un Gérant nommé parmi des candidats désignés par les Associés-Gestion.
- 11.4 La Majorité Investisseur a le droit à tout moment de demander la nomination d'un certain nombre de personnes en tant que Gérants de la Société et de demander la démission (en ayant préalablement, dans le cas de la démission de tout gérant autre qu'un Gérant de Classe I, consulté le Représentant des Associés-Gestion) de tout Gérant ainsi nommé et de nommer un autre à sa place à tout moment. Le Conseil ne sera valablement constitué que si les demandes des Investisseurs ont été respectées.
- 11.5 Les Gérants nommés parmi les candidats proposés par une Majorité Investisseur, autre que le PDG ou tel que demandé par une Majorité Investisseur, sera un «Gérant de Classe I».
- 11.6 La Majorité Investisseur et les Associés-Gestion (agissant directement ou par le Représentant des Associés-Gestion) peuvent renoncer (en partie ou en totalité), pour la période de temps que chacun d'eux détermine respectivement, à leur droit respectif de proposer des candidats pour les élections du Conseil tel que prévu dans les présents Statuts

Dans le cas où les Associés-Gestion ne désignent pas de candidats dans les conditions prévues à l'Articles 11.3 dans les cinq (5) jours après avoir été invité par la Société à le faire, les Associés-Gestion sont considérés comme ayant renoncé à leur droit de désigner des candidats (et le Conseil sera composé valablement sans Gérant nommé parmi les candidats désignés par les Associés-Gestion).

Si (et quand) les Associés-Gestion décident de mettre fin à cette renonciation (ou renonciation présumée) et en avise la Société par écrit (et en fournissant une liste de candidats), la Société doit, sur réception de cet avis, convoquer une Assemblée Générale des Associés qui devra avoir lieu dans les quatorze (14) jours pour l'élection du Gérant, le cas échéant.

Art. 12. Procédures du Conseil.

- 12.1 Le Conseil de Gérance peut élire un président et un ou plusieurs vice-président(s).
- 12.2 Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne et ces réunions sont réputées être tenues au siège social de la Société. Les Gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil par un autre Gérant et ce, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un Gérant peut accepter et voter.
- 12.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par (ou avec l'approbation de) tout Membre du Conseil. Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance doit être donné aux Gérants au moins sept (7) jours avant la date prévue de la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas le délai peut être raccourci à 24h et la nature ainsi que les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation si chaque Gérant donne son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, courriel ou télécopie, ou tout autre moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil se tenant à une heure et un endroit fixés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.
- 12.4 Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins trois Gérants sont présents ou représentée incluant au moins une majorité de Gérants de Classe I.
- 12.5 Les décisions du Conseil de Gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité simple des membres du Conseil de Gérance de la Société (y compris par voie de représentation) pour autant qu'une majorité de Gérants de Classe I soit inclue dans cette majorité.
- 12.6 Le Conseil peut également, à l'unanimité, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie, courriel ou tout autre moyen similaire de communication. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés attestant de la résolution intervenue.
- 12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance doivent être signés par deux Gérants incluant au moins un Gérant de Classe I ou tel que décidé par le Conseil à la réunion concernée ou une réunion ultérieure. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux ou des résolutions destinés à être produits en justice ou autrement doivent être signés par deux Gérants incluant au moins un Gérant de Classe I, ou tel que décidé lors de la réunion concernée (ou dans la résolution concernée) ou lors d'une réunion ou résolution ultérieure.
- Art. 13. Comités du Conseil. Le Conseil de Gérance peut créer un ou plusieurs comités, notamment un comité d'audit et un comité de rémunération, et pour lequel il devra, si un ou plusieurs de ces comités sont mis en place, nommer les membres (qui peuvent mais ne doivent pas être des Gérants), déterminer le but, les pouvoirs et les autorités (en ligne avec tout Accord applicable, le cas échéant) ainsi que les procédures et les autres règles qui peuvent être applicables.



Art. 14. Pouvoirs du Conseil, signatures engageantes.

14.1 Le Conseil de Gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes (y compris les actes d'acquisition, de disposition, d'administration et de gestion) relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale relèveront de la compétence du Conseil de Gérance. Vis-à-vis des tiers, le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société dans toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver l'ensemble des actes et opérations concernant la Société non réservés par la loi ou les Statuts à l'Assemblée Générale ou tel que prévu dans les présents Statuts.

14.2 La Société sera engagée par la signature conjointe de deux Membres du Conseil incluant au moins un Gérant de Classe I ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne ou personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été conférés par le Conseil de Gérance ou par deux Membres du Conseil incluant au moins un Gérant de Classe I (y compris par voie de représentation).

Art. 15. Responsabilité des Gérants, indemnisation.

- 15.1 Les Gérants ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.
- 15.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 11.3, toute personne qui est, ou a été, Gérant ou fondé de pouvoir de la Société sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toute dépense raisonnable contractée ou payée par elle dans le cadre de toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée comme partie ou autrement en raison de son mandat présent ou passé de gérant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les termes «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les termes «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, et ce de manière non limitative, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.
 - 15.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout Gérant ou fondé de pouvoir:
- 15.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses Associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction:
- 15.3.2 Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
- 15.3.3 Dans le cas d'un règlement, à moins que celui-ci n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le Conseil de Gérance.
- 15.4 Le droit à indemnisation prévu par les présentes sera divisible, n'affectera aucun autre droit dont un Gérant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être Gérant ou fondé de pouvoir et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants et fondés de pouvoir, en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.
- 15.5 A moins qu'il en soit autrement décidé par une Majorité Investisseur, les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du fondé de pouvoir ou Gérant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.
- **Art. 16. Exercice social.** L'exercice social commence le 1 ^{er} janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 17. Comptes annuels.

- 17.1 Chaque année, à la fin de l'exercice social, le Conseil de Gérance établit les comptes annuels.
- 17.2 Les comptes annuels sont mis à la disposition des Associés au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés.

Art. 18. Distributions.

18.1 Sur le bénéfice net annuel, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque (et aussi longtemps que) cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société. Le solde peut être distribué aux Associés sur décision de l'Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions des présents Statuts. Les Associés peuvent également décider de déclarer et payer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance, duquel il ressort que les fonds disponibles sont suffisants pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices nets réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables (y compris toute prime d'émission), mais (sans double comptage) diminué des pertes reportées et



des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi. Toute distribution faite conformément à ce qui précède ne peut être faite que conformément aux dispositions ci-dessous.

- 18.2 Le compte de prime d'émission disponible peut être distribué aux Associés sur décision de l'Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions ci-dessous. L'Assemblée Générale des Associés peut également décider d'allouer tout montant du compte de prime d'émission au compte de la réserve légale.
- 18.3 Tout Montant Distribué par la Société sera alloué par l'Assemblée Générale des Associés conformément aux droits des différentes Classes de Parts Sociales, tel que prévu ci-dessous:
- 18.3.1 premièrement, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles au titre de tout Droit Préférentiel de Distribution accumulé (mais non payé) au prorata de leurs Parts Sociales Préférentielles;
 - 18.3.2 ensuite, aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires dans la Société, comme suit:
- 18.3.2.1 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe O-l auront droit à un dividende égal à 0,10% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe O-l;
- 18.3.2.2 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe O-II auront droit à un dividende égal à 0,15% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe O-II;
- 18.3.2.3 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe O-III auront droit à un dividende égal à 0,20% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe O-III;
- 18.3.2.4 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe O-IV auront droit à un dividende égal à 0,25% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe O-IV;
- 18.3.2.5 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe O-V auront droit à un dividende égal à 0,30% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe O-V;
- 18.3.2.6 le solde du montant distribué sera affecté à la Classe Ordinaire de Parts Sociales au cours de la Période de Classe Ordinaire où la distribution est déclarée (et au prorata au détenteur de Parts Sociales de cette Classe Ordinaire en fonction de leur participation dans cette Classe Ordinaire),
- 18.4 Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise choisie par le Conseil de Gérance et peuvent être payés aux lieux et heures déterminés par le Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut déterminer de manière définitive le taux de change applicable pour convertir les fonds de dividendes dans la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une Part Sociale pendant une période de cinq ans ne pourra plus être réclamé par le détenteur de cette Part Sociale, sera déclaré renoncer par le détenteur de cette Part Sociale et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés mais non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte d'Associés.
- Art. 19. Droits Préférentiels de Distribution des Parts Sociales Préférentielles. Pour chaque Période Préférentielle, lorsqu'une Part Sociale Préférentielle est émise dans la Société, cette Part Sociale Préférentielle donnera à son détenteur, au moment d'une distribution déclarée dans la Société, droit à un droit préférentiel de distribution cumulatif annuel égal au Taux Préférentiel (appliqué au moment de la déclaration pro tempore) de la Valeur Ajustée des Parts Sociales Préférentielles de cette Part Sociale Préférentielle de la Société pour la Période concernée (les «Droits Préférentiels de Distribution»). Les Droits Préférentiels de Distribution non déclarés et non payés se cumuleront (mais, afin d'éviter tout doute, ne seront pas dus tant qu'une déclaration n'a pas été faite). Le Droit Préférentiel de Distribution court de jour en jour (sous réserve de ce qui précède) et est calculé sur la base d'une année de 365 jours.

Art. 20. Dissolution.

- 20.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par l'Assemblée Générale des Associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
 - 20.2 Au moment de la liquidation de la Société, tout Surplus sera alloué aux Associés comme suit:
- 20.2.1 premièrement, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles au titre de tout Droit de Préférentiel Distribution accumulé (mais non payé) au prorata de leurs Parts Sociales Préférentielles;
- 20.2.2 ensuite aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles, le Prix de Souscription des Parts Sociales Préférentielles de toutes les Parts Sociales Préférentielles restantes au prorata à leur Parts Sociales Préférentielles;
- 20.2.3 ensuite, aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires conformément aux dispositions de l'article 18 (mutatis mutandis).

Art. 21. Définitions.

Accord Signifie tout pacte d'associés ou contrat similaire ou arrangement auxquels les

Associés sont partie (pour autant que la Majorité Investisseur y soit partie), le cas

échéant.

Statuts Signifie les présents statuts de la Société.

Montant Disponible Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices

reportés) augmenté (i) de toute prime d'émission librement distribuable et toutes autres réserves librement distribuables et (ii), le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la/les Classe(s) de Parts Sociales devant être annulée(s), mais diminué de (i) toutes



pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes (devant être) placées dans une/des réserve(s) non-distribuable(s) conformément aux prescriptions de la loi ou des Statuts et (iii), en cas du rachat et de l'annulation d'une Classe Ordinaire, les droits des autres Classes Ordinaires en vertu de l'article 14, à chaque fois tel que mentionné dans les Comptes Intérimaires concernés (sans, afin d'éviter tout doute, double comptage) de sorte que:

MD = (BN + P + RC) - (PE + RL + DD)

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et toutes autres réserves librement distribuables

RC = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la/les Classe(s) de Parts Sociales (devant être) annulée(s) PE = pertes (y compris les pertes reportées)

RL = toutes sommes devant être placées dans une/des réserve(s) non-distribuables conformément aux prescriptions de la loi ou des Statuts

DD = tout droit de distribution auquel les Parts Sociales Ordinaires (autres que la Classe Ordinaire de Parts Sociales rachetée et annulée) ont droit en vertu de l'article 14 (le cas échéant).

Signifie tout Associé-Gestion quittant le Groupe (en tant qu'employé et/ou directeur):

(a) qui n'est pas un Good Leaver ou un Intermediate Leaver; ou

(b) à la suite de sa démission volontaire à une date antérieure au second anniversaire du 30 juin 2014 (ou pour un New Joiner, antérieurement à la date du second anniversaire de la date du début de l'emploi); ou

(c) dans des circonstances dans lesquelles il est en violation matérielle de certaines dispositions d'un Accord applicable (le cas échéant) tel que mentionné dans les

(d) dans des circonstances qui pourraient donner lieu à un licenciement disciplinaire déclaré par une décision de justice définitive (despido disciplinario declarado procedente de forma firme).

Conseil ou Conseil de Gérance Signifie le conseil de gérance de la Société.

Business Day

Bad Leaver

Signifie un jour (à l'exception des Samedis et Dimanches) auquel les banques sont généralement ouvertes dans les villes de Madrid et Luxembourg pour les transactions bancaires normales.

Valeur d'Annulation par Part

Signifie la division du Montant d'Annulation Total Ordinaire concerné par le nombre de Parts Sociales Ordinaires émises dans la/les Classe(s) Ordinaire(s) de Parts Sociales devant être rachetées et annulées.

Sociale Ordinaire Valeur d'Annulation par Part

Signifie le Montant d'Annulation Total Préférentiel divisé par le nombre de Parts

Sociales Préférentielles de la Classe rachetée et annulée de Parts Sociales

Préférentielles.

Sociale Préférentielle

Signifie la condamnation d'un Associé-Gestion à une peine criminelle comportant

fraude ou malhonnêteté ou non dans le cadre de son emploi.

Cause

Signifie le directeur général du Groupe (CEO).

Date de Cessation

PDG

Signifie, en rapport avec une personne, la date à laquelle le premier des évènements suivants survient:

(i) lorsque l'employeur résilie ou vise à résilier un contrat de travail en notifiant une lettre de renvoi ou en donnant un préavis à l'employé de résiliation de son contrat, qu'il s'agisse ou non d'un licenciement illicite ou abusif, la date de cette lettre de renvoi ou de ce préavis (que l'employeur ait fait un paiement ou non comme paiement d'indemnisation légale et/ou ou non à la place de tout ou partie de la période de préavis requise à l'égard d'une telle résiliation) ou toute date ultérieure consentie par le Conseil de Gérants avec accord préalable de Gérant de Classe I et le Leaver. (ii) lorsque l'employé résilie ou vise à résilier son contrat de travail (qu'il soit ou non légalement en droit de ce faire), la date du préavis ou toute date ultérieure consentie par le Conseil de Gérants de Classe I et le Leaver.

(iii) quand le contrat est résilié par accord conjoint entre employeur et l'employée (ou de la société et du prestataire de services, la date convenue par les parties au contrat:



(iv) quand le contrat d'emploi est résilié sous l'article 50 du Workers Statute ou sous l'article 10.3 du Décret Royal espagnole 1382/1985 du 1 août, la date à laquelle l'employé exécutif dépose la plainte initiale contre de la société auprès l'organe de conciliation;

(v) quand un contrat d'emplie est résilié pour raison de décès, déshabilité permanente, ou retraite de l'employé, la date où ces évènements surviennent ou sont ferment déclarés par les autorités compétentes;

(vi) quand un contrat d'emploi est résilié par une décision de l'employeur qui n'est pas formellement notifiée à l'employé, en tant que «résiliation tacite», la date à laquelle l'employé notifie l'employeur d'être la date effective de résiliation du contrat et si cette date est contestée par l'employeur, la date de résiliation établie par décision ferme et finale par la cour du droit du travail compétente;

(vii) lorsqu'un contrat de travail est résilié pour toute autre raison que celles citées aux points (i) à (vi) ci-dessus, la date à laquelle l'action ou l'évènement donnant lieu à la résiliation survient; et

(viii) lorsqu'une personne cesse d'exercer ses fonctions de directeur ou de consultant, la date à laquelle il cesse cette fonction par démission, licenciement ou résiliation du contrat de consultance (le cas échéant).

Classe Signifie une classe de Parts Sociales.

Classe O-L Signifie la classe O-I de Parts Sociales Ordinaires de la Société. Classe O-II Signifie la classe O-II de Parts Sociales Ordinaires de la Société. Classe O-III Signifie la classe O-III de Parts Sociales Ordinaires de la Société. Classe O-IV Signifie la classe O-IV de Parts Sociales Ordinaires de la Société. Classe O-V Signifie la classe O-V de Parts Sociales Ordinaires de la Société.

> Signifie les Périodes de Classe Ordinaire et/ou les Périodes de Classe Préférentielle ou l'une de celles-ci selon si le contexte l'exige ou selon le cas et qui comprennent, afin d'éviter tout doute, toute Nouvelle Période de Classe d'une Classe de Parts

Sociales déterminée en vertu de l'Article 5.

Classe P-I Signifie la classe P-I de Parts Sociales Préférentielles de la Société. Classe P-II Signifie la classe P-II de Parts Sociales Préférentielles de la Société. Classe P-III Signifie la classe P-III de Parts Sociales Préférentielles de la Société. Classe P-IV Signifie la classe P-IV de Parts Sociales Préférentielles de la Société. Classe P-V Signifie la classe P-V de Parts Sociales Préférentielles de la Société. Signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

loi luxembourgeoise sur les

Période de Classe

Sociétés Coût

Signifie le montant payé (prix l'achat ou de souscription) pour les Parts Sociales en

question par le Leaver.

Montant Distribué Signifie le montant fixé par l'Assemblée Générale pour un dividende ou une

distribution sur les Parts Sociales (ou certaines Classes de celles-ci).

Transfert exclu Signifie un transfert par un Investisseur (a) à tout autre Investisseur sur les termes

convenus entre le cédant et le cessionnaire à condition que si le cessionnaire cesse d'être un Investisseur, toute Part Sociale ou Titres sont immédiatement transféré à un autre Investisseur; or (b) à un Syndicat conformément à l'Accord applicable (le

Signifie une vente, une IPO ou une mise en liquidation concernant une transaction Sortie

ou une série de transactions.

Juste Valeur Marchande Doit avoir la même signification que celle mentionnée dans l'Accord applicable (le

cas échéant).

Assemblée Générale Signifie l'assemblée générale des associés de la Société (ou, si la Loi sur les Sociétés

le permet, des résolutions écrites en lieu et place d'une assemblée).

Good Leaver Signifie tout Associé-Gestion quittant le Groupe (en tant qu'employé et/ou directeur)

> à la suite de: (a) sa mort;

(b) son mauvais état de santé permanent ou handicap grave;

(c) son départ permanent et régulier à l'âge de la retraite;

(d) sauf s'il en a été convenu autrement avec le Représentant des Associés-Gestion, un changement matériel de la stratégie fondamentale ou la nature des activités du Groupe (incluant, afin d'éviter tout doute, les activités autres que la fourniture de service de fibre optique et télécommunication et les infrastructures mais qui excluent



toute extension ou un repli du Groupe d'un nouveau territoire ou d'un territoire existant où il a ses activités);

- (e) la vente des activités (ou d'une partie substantielle de celles-ci) du Groupe autre qu'une Sortie et lorsqu'il/elle est employé ou engagée dans des termes similaires ou plus favorables par un autre membre du Groupe;
- (f) renvoi constructif pour des raisons sous les sections (b) et (c) du paragraphe 1 de l'article 50 du Workers Statute» espagnole (Estatuto de lo Trabajadores) tel que modifié de temps en temps (le «Workers Statute») à condition que les raisons en question soient confirmées par décision de justice finale; ou
- (g) détermination par le comité de rémunération de la Société (le «Comité de Rémunération») (à sa discrétion absolue) comme étant un Good Leaver.

Signifie, (a) la Société et ses filiales de temps à autre; (b) la société holding ultime (le cas échéant) de la Société de temps à autre; et (c) toute autre Société qui de temps à autre est une filiale de la même société holding ultime (le cas échéant) et Société du Groupe, Sociétés du Groupe et membres du Groupe devront avoir une signification correspondante. Pour éviter toute ambiguïté, cette définition n'inclut pas

les Investisseurs.

Date des Comptes Intérimaires Signifie la date n'intervenant pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et

de l'annulation de la/des Classe(s) de Parts Sociales concernée(s).

Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.

Intermediate Leaver Signifie tout Associé-Gestion qui quitte le Groupe (tel qu'un employé et/ou directeur):

- (a) qui n'est pas un Good Leaver ou un Bad Leaver, ou qui est un Bad Leaver mais qui est déterminé par le Comité de Rémunération (à son entière discrétion) comme étant un Intermediate Leaver:
- (b) comme résultat de son renvoi constructif pour des raisons sous la section (a) du paragraphe 1 de l'article 50 du Workers Statute;
- (c) comme résultat de son congédiement autre que pour Cause ou congédiement pour raison disciplinaire décidé en tant que tel par décision de justice finale (despido disciplinario declarado procedente de forma firme); ou
- (d) comme résultat de sa démission volontaire à une date postérieure au second anniversaire du [30 Juin 2014] (ou dans le cas d'un New Joiner, postérieurement au second anniversaire de la date de son entrée en fonction).

Signifie le détenteur de plus de 50 pourcent des Parts Sociales Ordinaires détenues par les Investisseurs

Signifie Fifth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership, Fifth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership, Fifth Cinven Fund (No.3) Limited Partnership, Fifth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership, Fifth Cinven Fund (No.5) Limited Partnership, Fifth Cinven Fund (No.6) Limited Partnership and Fifth Cinven Fund Co-Investment Partnership, ainsi que toute personne qui signe un acte d'adhésion à l'Accord

applicable (le cas échéant) en tant qu'Investisseur.

Signifie l'admission à la négociation sur un marché réglementé de tout ou d'une partie des Parts Sociales de la Société, ou de toute partie du capital social d'une société holding ou de filiales de la Société.

Signifie (i) tout individu qui est un employé ou directeur d'une ou de plusieurs Sociétés du Groupe qui cesse d'être un employé ou directeur de toute Société du Groupe(ou, si elle survient plus tôt, l'incidence d'une Date de Cessation en relation avec un tel individu); ou (ii) tout individu dont les services sont autrement fournis à toute Société du Groupe et cessent de continuer d'être fournis à toute Société du Groupe (ou, si elle survient plus tôt, l'incidence d'une Date de Cessation en relation avec un tel individu), à condition que dans chaque cas: (A) toute personne qui cesse d'être un employé de toute Société du Groupe ou dont les services cessent d'être fournis à toute Société du Groupe mais qui restent en tant que directeur non-exécutif de toute Société du Groupe ne sera pas un Leaver à moins qu'elle ne cesse d'être un directeur non-exécutif de Toute Société du Groupe; (B) toute personne qui cesse d'être un directeur de toute Société du Groupe mais qui continue d'être employé par, ou qui fournit des services à toute Société du Groupe ne sera pas un Leaver à moins qu'il ne cesse d'être un employé ou de fournir des services à toute Société du Groupe

Aura la signification indiquée pour «Manager» dans l'Accord applicable.

Groupe

Comptes Intérimaires

Majorité Investisseur

Investisseurs ou Investisseur

IPO

Leaver

Associé-Gestion



Représentant des Sera le représentant des Associés-Gestion nommé en conformité avec les

Associés-Gestion dispositions de l'Accord applicable, le cas échéant.

New Joiner Aura la signification indiquée dans l'Accord applicable (le cas échéant).

Période de Classe Ordinaire Signifie toute Période de Classe O-I, Période de Classe O-II, Période de Classe

O-III, Période de Classe O-IV et Période de Classe O-V selon le cas et toute Nouvelle Période de Classe d'une Classe Ordinaire de Parts Sociales déterminée en vertu de

l'article 5.

Date de Classe Ordinaire R/C Signifie la date à laquelle une Classe Ordinaire de Parts Sociales est rachetée et

annulée.

Parts Sociales Ordinaires Signifie les parts sociales ordinaires de la Société ayant les droits prévus dans les

Statuts.

Valeur Ajustée Préférentielle Signifie le Prix de Souscription des Parts Sociales Préférentielles d'une Part Sociale

Préférentielle augmenté du montant des Droits Préférentiels de Distribution cumulatifs de cette Part Sociale Préférentielle des années précédentes qui ont été

accumulés mais non payés.

Période de Classe Préférentielle Signifie toute Période de Classe P-I, Période de Classe P-II, Période de Classe P-III,

Période de Classe P-IV et Période de Classe P-V selon le cas et toute Nouvelle Période de Classe d'une Classe Préférentielle de Parts Sociales déterminée en vertu

de l'Article 5.

Date de Classe Préférentielle

R/C

Signifie la date à laquelle une Classe Préférentielle de Parts Sociales est rachetée et

annulée.

Période Préférentielle Signifie la période à compter de la date d'émission d'une Part Sociale Préférentielle

jusqu'à la date anniversaire marquant les douze mois de cette date et ensuite chaque

période de douze mois.

Taux Préférentiel Signifie un taux de dix pour cent (10 %) par année.

Prix de Souscription des Parts

Sociales Préférentielles

Vente

Signifie le prix de souscription des Parts Sociales Préférentielles concernées au moment de la souscription (soit 1,00 EUR par Part Sociale Préférentielle).

Signifie (a) le transfert (soit par une transaction unique ou par une série de transactions) de Parts Sociales ayant comme conséquence que toute personne (ou personnes connectée les unes avec les autres, ou personnes agissant de concert les unes avec les autres) aurait la propriété légale ou bénéficiaire sur ce nombre de Parts Sociales qui, de façon globale, conférerait plus de 50 pourcent des droits de vote normalement exerçables aux Assemblée générales de la Société ou d'une de ses filiales qui matériellement contrôle les actifs du Groupe, et/ou (b) le transfert (soit

des actifs du Groupe.

Titres Signifie tout(e) part sociale, obligation, titre de dette, instrument de dette, ou autre

valeur mobilière or droit de souscrire ou de convertir dans un de ceux qui précède.

par une transaction unique ou par une série de transactions) de la totalité ou presque

Parts Sociales Signifie les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Préférentielles.

Surplus Signifie le montant devant être distribué par la Société en tant que boni de liquidation

aux Associés une fois que toutes les dettes, charges et dépenses de liquidation ont

été payées ou dûment mises en provision.

Montant d'Annulation Total

Montant d'Annulation Total

Ordinaire

Signifie le montant fixé en vertu de l'article 5.

Signifie la totalité des Droits Préférentiels de Distribution cumulés et non payés sur

les Parts Sociales Préférentielles de la Classe rachetée et annulée de Parts Sociales

Préférentiel Préférentielles et le Prix de Souscription des Parts Sociales Préférentielles.

Liquidation Signifie la dissolution et/ou liquidation de la Société.

Art. 22. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un Associé réunit toutes les Parts Sociales de la Société entre ses seules mains, la Société existera en tant que société unipersonnelle en vertu de l'article 179 (2) de la Loi sur les Sociétés; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 23. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.»

Deuxième résolution

L'assemblée, notant expressément qu'à ce jour il n'existe pas d'Associé-Gestion, décide de recomposer le conseil de gérance en ligne avec les statuts refondus en classifiant certains gérants et en nommant un gérant additionnel comme suit, pour une durée indéterminée sujet aux statuts:



- Danielle (dite Danièle) Arendt Michels, Gérant de Classe I;
- Thomas Railhac, Gérant de Classe I;
- Gautier Laurent, Gérant de Classe I; et
- Jorge Quemada, Gérant de Classe I.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société sont estimés à EUR 2.100,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, les membres du Bureau et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: T. HOSS, J. DE MAYER, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 02 juillet 2014. Relation: RED/2014/1427. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 08 juillet 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014098569/1499.

(140116972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Alpha Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Sumox S.à.r.l.).

Siège social: L-9990 Weiswampach, 8, Duarrefstrooss. R.C.S. Luxembourg B 136.201.

L'an deux mille quatorze.

Le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société de droit anglais AVALON PRESTIGE LTD, ayant son siège social à 20-22 Bedford Row, Londres, WC1R 4JS, Royaume-Uni, inscrite auprès du Companies House sous le numéro 7728129,

dûment représentée par son directeur unique Monsieur Thierry BICHEL, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

La société comparante est ici représentée par Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 26 juin 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit: Qu'elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée SUMOX S.à r.l., ayant son siège social à L-1617 Luxembourg, 57, rue de Gasperich, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.201 (2008 2403 222).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 1 ^{er} février 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 619 du 12 mars 2008.

Que le capital social de la social s'élève au montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-) chacune.

Ensuite l'associée unique, représentée comme dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de la société en Alpha Real Estate S.à r.l. et par conséquent de modifier l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

[&]quot; Art. 3. La société prend la dénomination de Alpha Real Estate S.à r.l.."



Deuxième résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg à Weiswampach et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" Art. 5. (alinéa 1). Le siège social est établi à Weiswampach."

Troisième résolution

L'associée unique décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-9990 Weiswampach, 8, Duarrefstrooss.

Quatrième résolution

L'associée unique décide de changer l'objet social de la société et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une agence commerciale.

La société pourra également procéder à la réalisation de toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

La société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et assurer la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations."

DONT ACTE, fait et passé à Echternach.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 01 juillet 2014. Relation: ECH/2014/1225. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 08 juillet 2014.

Référence de publication: 2014098753/55.

(140116965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

ÄVWL Real Asset Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 1, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 141.577.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014091745/9.

(140109625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2014.

Alyssa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 132.060.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2014091798/10.

(140109800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2014.

Amiet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3414 Dudelange, 41, rue Bannent.

R.C.S. Luxembourg B 170.911.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014091802/10.

(140109704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2014.



Reich-Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 19.506.

EXTRAIT

Par Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 30 juin 2014, les actionnaires de la Société ont pris les décisions suivantes:

- Madame Martine REICHERTS a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 30 juin 2014; et
- Madame May-Lis ERIKSSON, née le 19 mars 1942 à Karlskrona en Suède, demeurant professionnellement au 2a, place de Paris L-2314 LUXEMBOURG, est nommée aux fonctions d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Martine REICHERTS avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Référence de publication: 2014097522/17.

(140116412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

F.Int. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 85.244.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue extraordinairement le 30 juin 2014 à 16.00 heures au 1, rue Joseph Hackin à Luxembourg

L'Assemblée Générale prend connaissance de la démission de Monsieur Riccardo CASACCI de son poste d'administrateur.

L'Assemblée Générale prend connaissance de la démission de la société Ser.Com Sàrl, de son poste de Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer en remplacement de Monsieur Riccardo CASACCI, Administrateur démissionnaire, les administrateurs suivants:

- Monsieur Joseph WINANDY, né le 16/02/1946 à Ettelbruck,

demeurant 92, rue de l'Horizon, L-5960 Itzig,

- Monsieur Koen LOZIE, né le 24/06/1965 à Deinze (Belgique),

demeurant 61, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert,

- La société JALYNE S.A., Société anonyme, RCS B158952,
- 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg,

Représentée par Monsieur Jacques Bonnier,

1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg

Les mandats de ces administrateurs viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer la société:

- THE CLOVER, Société Anonyme, RCS B 149293

6, rue d'Arlon,

L-8399 Windhof

au poste de Commissaire aux Comptes de la société, qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle vers le 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour copie conforme

FIDUPAR

Référence de publication: 2014093676/35.

(140111534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck